



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/64
10 mai 1996

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

**COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Dix-neuvième réunion
Montréal, 8-10 mai 1996

**RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

INTRODUCTION

La dix-neuvième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 8 au 10 mai 1996. Elle a été précédée d'une réunion du Sous-comité sur l'examen des projets, qui a eu lieu au même endroit les 6 et 7 mai 1996.

Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la décision VII/27 adoptée par les Parties à leur septième Réunion:

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Australie, Autriche, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Vice-Président);

- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Chili, Colombie, Égypte, Inde, Kenya (Président), Philippines et Sénégal.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Des représentants du Groupe de l'évaluation technique et économique étaient présents.

Des représentants du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient également présents.

Un représentant de la Commission européenne assistait à la réunion.

Enfin, des représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Amis de la Terre, Greenpeace, State University of New York at Albany et Université du Québec à Montréal ont également participé à la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte par S.E. Prof. S.K. Onger (Kenya), Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue aux participants et plus particulièrement aux nouveaux membres du Comité exécutif. Il a souligné l'oeuvre impressionnante accomplie par le Fonds pendant sa brève période d'existence et il a mis l'accent sur les tâches qui l'attendent encore.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux
3. Activités du Secrétariat

4. Questions financières:
 - a) Rapport du Trésorier:
 - i) État des contributions au Fonds et des décaissements
 - ii) Utilisation des billets à ordre et incidences sur la liquidité du Fonds
 - iii) Comptes du Fonds multilatéral pour 1995
 - b) Présentation révisée des rapports financiers et des rapports périodiques
5. Rapport du Sous-Comité sur l'examen des projets concernant les points suivants:
 - a) Tableau général des questions de politique, incluant les questions recensées durant l'examen des projets
 - b) Coopération bilatérale
 - c) Programmes de travail et amendements des programmes de travail
 - d) Projets d'investissement
6. Rapports périodiques des agences d'exécution:
 - a) Rapport périodique global
 - b) Rapport périodique du PNUD
 - c) Rapport périodique du PNUE
 - d) Rapport périodique de l'ONUDI
 - e) Rapport périodique de la Banque mondiale
7. Programmes de pays:
 - a) Bahamas
 - b) Gambie
 - c) Liban
 - d) Maroc
 - e) Papouasie-Nouvelle-Guinée
 - f) Tunisie
 - g) Viet Nam
8. Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de pays
9. Lignes directrices sur le renouvellement des projets de renforcement des institutions
10. Méthodes novatrices d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays à faible taux de consommation d'ODS

11. Démarches en vue de l'élimination des ODS dans les petites et moyennes entreprises
12. Rôle des seuils de coût/efficacité dans les propositions d'élimination sectorielle et les lignes directrices sur les projets parapluies
13. Nouvel examen des lignes directrices relatives aux projets de reconversion des extincteurs à base de halons
14. Durée des périodes provisoires pour le calcul des surcoûts et des suréconomies d'exploitation
15. Plan stratégique triennal à horizon mobile
16. Rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts sur la production de produits de remplacement des ODS
17. Cadre de référence de l'étude sur le transfert des technologies
18. Modification du régime de propriété des projets approuvés
19. Options en matière de stratégie de formation en vue de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le cadre du Fonds multilatéral
20. Conception d'un système de surveillance et d'évaluation pour le Fonds multilatéral (projet de mandat)
21. Questions diverses
22. Adoption du rapport
23. Clôture de la réunion

b) Organisation des travaux

3. La réunion a décidé de suivre sa procédure habituelle.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

4. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport du Secrétariat sur ses activités depuis la dix-huitième réunion, dont rend compte le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/2. Il a également appelé l'attention de la réunion sur les demandes de coopération bilatérale qui avaient reçu d'avance l'approbation du Comité entre la dix-huitième et la dix-neuvième réunions.
5. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS FINANCIÈRES

a) Rapport du Trésorier

i) État des contributions au Fonds et des décaissements

6. Le Trésorier a présenté son rapport sur l'état actualisé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral et des décaissements (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/3 et Corr.1, 1^{re} Partie), en faisant observer que la décision, prise par la septième Réunion des Parties, d'adopter le nouveau barème des quotes-parts de l'ONU (décision VII/37) avait donné lieu à quelques débats et avait nécessité l'addition d'une colonne pour les contributions contestées dans le tableau montrant l'état des contributions pour 1996.

7. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de l'état du Fonds et des contributions pour la période 1991-1996, à la date du 10 mai 1996 (voir Annexe I);
- b) de noter que les ressources disponibles au Fonds, en date du 10 mai, s'élevaient à \$US 29 822 150;
- c) d'accueillir avec satisfaction l'annonce que la France et l'Allemagne verseraient leurs contributions dans un très proche avenir, que le Danemark réglerait d'ici un mois la majeure partie de sa contribution de 1996, que le Japon comptait régler sa contribution sous peu, selon l'ancien barème, que les États-Unis verseraient prochainement le solde de leur contribution de 1995 et une partie de leur contribution de 1996 et que l'Italie serait bientôt en mesure de régler ses arriérés de contribution.

(Décision 19/1)

ii) Utilisation des billets à ordre et incidences sur la liquidité du Fonds

8. Le Trésorier a appelé l'attention de la réunion sur la section de son rapport qui concerne les billets à ordre et les incidences de leur utilisation sur la liquidité du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/3 et Corr.1, II^e Partie). Cette section visait à donner satisfaction au Comité qui, à sa dix-huitième réunion, avait chargé le Trésorier de lui rendre compte, à sa dix-neuvième réunion, des questions découlant de la réception des contributions sous forme de billets à ordre, et plus particulièrement des incidences de la réception d'un nombre croissant de contributions de cette nature sur la liquidité du Fonds, en vue de trouver une solution permanente au problème.

9. En ce qui concerne le transfert des billets à ordre à la Banque mondiale, le Trésorier s'est dit heureux d'annoncer que tous les problèmes qui se posaient à cet égard avaient été résolus car les billets utilisés par l'Allemagne, le Canada, la France et le Royaume-Uni étaient tous maintenant d'une forme telle que le PNUE, en tant que bénéficiaire, était parfaitement en droit de les affecter à une autre organisation comme la Banque mondiale.

10. Le Trésorier s'est également dit heureux d'annoncer que des progrès significatifs avaient été accomplis, en ce sens que le PNUD et l'ONUDI accepteraient partiellement dans un proche avenir les billets à ordre comme ressources pouvant être engagées. Les deux organisations étaient actuellement en train d'amender leurs règles, leurs règlements et leurs pratiques de gestion financière, selon les besoins, pour pouvoir procéder à des engagements fondés sur des ressources existant sous forme de billets à ordre détenus par les agences elles-mêmes ou par le PNUE en tant que Trésorier du Fonds. Il serait nécessaire d'amender les accords existants entre le Comité exécutif et les agences pour faire état de l'acceptation de billets à ordre et l'on prévoyait que le PNUD et l'ONUDI seraient en mesure de présenter ces amendements pour examen et approbation au Comité exécutif, à sa vingtième réunion.

11. Le Comité exécutif a noté avec satisfaction les progrès réalisés vers la résolution des questions découlant de la réception des contributions sous forme de billets à ordre.

iii) Comptes du Fonds multilatéral pour 1995

12. Le Trésorier a appelé l'attention du Comité sur les comptes du Fonds multilatéral pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/3 et Corr.1, III^e Partie).

13. Le Comité exécutif a pris note des comptes du Fonds multilatéral pour 1995 qui étaient présentés par le Trésorier.

b) Présentation révisée des rapports financiers et des rapports périodiques

14. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/4.

15. Le Comité exécutif a décidé de convoquer une réunion du Sous-Comité sur les questions financières (Australie, Autriche, Philippines (Président) et Sénégal) pour se pencher sur les questions soulevées dans ce document. Le sous-comité a présenté son rapport au Comité exécutif au titre du point 6 de l'ordre du jour (voir par. 43 ci-après).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS

16. Le représentant de la Colombie, Président du Sous-Comité sur l'examen des projets (Australie, Colombie (Président), Égypte, États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni) a présenté le rapport de ce sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5), qui contenait ses recommandations sur un certain nombre de questions, ainsi que la liste des nouveaux projets recommandés à l'approbation.

- a) **Tableau général des questions de politique, incluant les questions recensées durant l'examen des projets**

Projets comportant la reconversion aux HCFC

17. Le Comité exécutif, prenant note de la recommandation du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 12), a décidé:

- a) de prendre note de la décision VII/3 de la septième Réunion des Parties portant contrôle des HCFC et de noter en outre que les projets comportant une reconversion aux HCFC devraient être examinés en tenant compte de cette décision, ainsi que d'autres facteurs pertinents.
- b) qu'à l'avenir, dans les cas où une reconversion aux HCFC serait recommandée, les agences d'exécution seraient invitées à fournir une explication complète des raisons pour lesquelles cette reconversion était recommandée, avec des éléments justificatifs montrant que les critères établis par le Comité exécutif pour les substances de transition avaient été respectés; les agences devraient également préciser clairement que les entreprises intéressées avaient accepté de supporter le coût d'une reconversion ultérieure à des substances ne contenant pas de HCFC;
- c) de charger le Secrétariat de préparer, pour que le Comité exécutif l'examine à la vingtième réunion, une note sur les sujets suivants:
- i) historique des projets de reconversion aux HCFC;

- ii) renseignements que les agences d'exécution ont fournis aux pays demandeurs sur les produits de remplacement des HCFC, quel accueil a été réservé à ces informations et quelle suite leur a été donnée;
- iii) justifications du choix d'une technologie de préférence à une autre.

(Décision 19/2)

Surprogrammation de 35%

18. Ayant examiné la recommandation des agences d'exécution visant à réduire le taux de surprogrammation des propositions de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/6/Rev.1, par. 23), le Comité exécutif a décidé que, comme la question était d'ordre technique et administratif et qu'elle ne découlait pas d'une de ses décisions, elle pourrait être renvoyée pour résolution aux agences d'exécution et au Secrétariat.

(Décision 19/3)

Répartition sectorielle

19. Le Comité exécutif, notant la recommandation du Sous-Comité sur la répartition sectorielle des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 16), a décidé d'inviter les agences d'exécution et les pays à inclure, dans chacune des propositions de projets soumises pour approbation au Comité exécutif, une brève note indiquant comment le projet contribuerait à aider le pays à réaliser l'élimination totale en 1999.

(Décision 19/4)

Bromure de méthyle

20. Le Comité exécutif a examiné les recommandations du Sous-Comité sur l'examen des projets concernant le bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 17-19), et il était également saisi d'une note de réunion proposant des lignes directrices de politique sur les projets de bromure de méthyle, qu'un membre du Comité exécutif avait rédigée et que le sous-comité avait acceptée avec gratitude (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 19).

21. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de noter la nécessité de coordonner les travaux sur ce sujet et de demander au Secrétariat du Fonds d'entrer en consultation avec les autres parties intéressées, comme les ministères de l'agriculture au niveau national et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au niveau international, afin de s'assurer que tous les intéressés étaient au courant de la question et poursuivaient les mêmes objectifs;

- b) d'inviter l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à diriger, en collaboration avec les autres agences d'exécution, la préparation d'un bref rapport sur les travaux en cours concernant les solutions de remplacement du bromure de méthyle, qui sont financés sur des bases bilatérale et multilatérale par des programmes financiers autres que le Fonds multilatéral, et à présenter ce rapport à l'examen du Comité exécutif à sa vingtième réunion.

(Décision 19/5)

Projets de fermeture d'installations de production de halons

22. Ayant examiné la partie du rapport du sous-comité qui concernait deux projets de fermeture d'installations de production de halons qui avaient été soumis, mais non approuvés, à la dix-huitième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 21-22), celui-ci a décidé:

- a) de rappeler qu'à sa treizième réunion, le Comité exécutif avait approuvé un projet de fermeture d'installations de production de halon-1211 (Tongxiang Chemical Fertilizer Factory) devant être exécuté par la Banque mondiale. Cette approbation était conditionnelle à une réduction permanente du total de la production nationale de halons à un niveau inférieur d'au moins 400 tonnes aux niveaux actuels indiqués dans le projet;
- b) de rappeler également sa décision 18/5, par laquelle il avait décidé:
- i) de ne donner aucune suite à ces projets jusqu'à ce qu'il ait approuvé des lignes directrices sur l'élimination progressive du secteur de la production;
- ii) qu'une fois ces lignes directrices approuvées, les projets soumis de nouveau devraient être accompagnés d'une explication satisfaisante sur la façon dont ils répondent aux termes de l'accord conclu entre la Chine et le Comité exécutif à la treizième réunion;
- c) de noter que la Banque mondiale avait informé le Secrétariat que la fermeture de l'usine de Tongxiang était chose faite depuis décembre 1994, mais qu'elle ne déboursait pas de fonds pour le projet de Tongxiang tant que les conditions du Comité ne seraient pas remplies;
- d) de prendre acte d'une explication donnée par le Gouvernement chinois, figurant dans une note de réunion distribuée à la présente réunion, et d'une déclaration faite par le membre représentant la Chine dans la délégation des Philippines, qui a réitéré l'engagement pris par son pays d'honorer ses obligations internationales en vue de la protection de la couche d'ozone et qui a expliqué que cet engagement

pris à la treizième réunion était conditionnel à l'apport d'un appui international adéquat et au transfert de technologies permettant de réduire le niveau de production des halons, en conformité du programme de pays, mais que le financement effectivement reçu par la Chine pour ces projets était minime, alors que la demande en équipements anti-incendie sur le marché connaissait une hausse inattendue, malgré les efforts du gouvernement pour limiter la consommation de halons.

- e) de prendre note également des résultats de la réunion suivante du Sous-Comité sur l'examen des projets, à la suite de laquelle le sous-comité a recommandé que le projet de Tongxiang soit annulé. Toutefois, constatant que la fermeture de l'usine avait permis de réaliser une réduction permanente de 400 tonnes, le Comité exécutif a décidé à titre exceptionnel que, sur la somme approuvée à la treizième réunion, la Banque mondiale verse \$US 104 000 à la Chine à titre d'encouragement à l'entreprise et de compensation finale et qu'elle reverse le solde des fonds, soit la somme de \$US 734 000, au Fonds multilatéral.

(Décision 19/6)

23. À la suite de cette décision, le membre représentant la Chine dans la délégation des Philippines a demandé que la déclaration ci-dessous soit consignée dans le rapport:

«Je regrette profondément la recommandation du Sous-Comité sur l'examen des projets mais, compte tenu de l'aggravation de la situation des 50 travailleurs sans emploi de l'usine de Tongxiang, je n'ai d'autre choix que d'accepter la recommandation déraisonnable prévoyant \$US 104 000, qui suffiront tout juste à payer les salaires des ouvriers pendant deux ans.

«En outre, je suis très préoccupé par cette décision du Comité exécutif, qui ne manquera pas d'avoir des effets négatifs importants sur l'élimination des ODS en Chine.

«C'est une réponse très décevante à tous les efforts créatifs de la Chine et il semble que, plus la Chine fait d'efforts, moins elle en est récompensée. L'explication donnée par le Gouvernement chinois exposait clairement les raisons pour lesquelles il n'avait pas été possible de parvenir à une réduction totale de la production de halons.

«J'espère que le Comité exécutif ne prendra pas d'autres décisions comme celle-ci, qui est très injuste à l'égard de la Chine en particulier et des pays en développement en général.»

Machines de gonflage de mousse à basse pression par rapport aux machines à haute pression

24. Le Comité exécutif a rappelé qu'à l'alinéa i) de sa décision 18/10, il avait approuvé une recommandation visant à demander aux agences d'exécution d'étudier la possibilité pratique d'utiliser des machines de gonflage de mousse à basse pression avec les formules à base de HCFC-141b pour la production de mousses rigides (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/75, Annexe V, par. 3), et il a décidé:

- a) de noter que deux projets présentés à la dix-neuvième réunion proposaient l'emploi de machines à basse pression;
- b) d'inviter les agences d'exécution à tenir compte de ce facteur et d'autres éléments technologiques connexes et, en consultant le Secrétariat du Fonds, à rédiger un rapport destiné à être soumis à la vingtième réunion.

(Décision 19/7)

Financement du matériel de sécurité nécessaire à la reconversion aux hydrocarbures des entreprises qui n'utilisent plus les CFC

25. Le Comité exécutif, prenant note des recommandations du sous-comité relatives à deux propositions de projets d'aérosols au Kenya pour des entreprises qui avaient déjà réalisé l'élimination des ODS (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 8-9), a décidé d'approuver un versement de 50% du coût des projets, étant clairement entendu qu'une telle approbation ne créerait pas un précédent et que des projets analogues seraient considérés à l'avenir comme non admissibles au financement.

(Décision 19/8)

Projets de reconversion partielle dans le secteur de la réfrigération domestique

26. Le Comité exécutif est convenu avec le sous-comité qu'il importait d'avoir une idée générale du rapport coût-efficacité de l'ensemble d'un projet, même s'il devait être mis en oeuvre par étapes, et il a donc décidé d'approuver la demande du sous-comité invitant les agences d'exécution à présenter les projets dans leur ensemble, ce qui, dans le secteur de la réfrigération, comprendrait à la fois un élément mousse et un élément frigorigène (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 27-28).

(Décision 19/9)

Préparation de programmes de travail et financement de la préparation de projets

27. Le Comité exécutif, prenant note des recommandations du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 13-15), a décidé:

- a) que les activités de préparation de projets venant s'ajouter aux plans stratégiques de 1996 ne seraient pas financées;
- b) que, nonobstant l'alinéa a) ci-dessus, les activités liées à la préparation de programmes de pays et les projets de renforcement des institutions continueraient d'être approuvés, même s'il s'agissait d'additions aux plans stratégiques de 1996;
- c) d'inviter les agences d'exécution, à partir des plans stratégiques de 1997, à réserver 10 à 15 % de leur financement total destiné à la préparation des projets pour être appliqués à des activités imprévues de préparation de projets.

(Décision 19/10)

Autres questions de politique générale abordées dans le rapport du Sous-Comité sur l'examen des projets

28. Le Comité exécutif a décidé d'examiner dans le cadre des points pertinents de l'ordre du jour les autres questions de politique générale abordées dans le rapport du sous-comité, à savoir: les lignes directrices sur le renouvellement des projets de renforcement des institutions (point 9 de l'ordre du jour); les méthodes novatrices d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays à faible taux de consommation d'ODS (point 10 de l'ordre du jour); les démarches en vue de l'élimination des ODS dans les petites et moyennes entreprises (point 11 de l'ordre du jour); le rôle des seuils de coût-efficacité dans les propositions d'élimination sectorielle et les lignes directrices sur les projets parapluies (point 12 de l'ordre du jour); le nouvel examen des lignes directrices relatives aux projets de reconversion des extincteurs à base de halons (point 13 de l'ordre du jour) et la durée des périodes provisoires pour le calcul des surcoûts et des économies d'exploitation (point 14 de l'ordre du jour).

b) Coopération bilatérale

29. Ayant examiné les propositions de projets à financer dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat les concernant (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/7), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes des Gouvernements de la France et de la Suisse et de créditer, au titre de leurs contributions au Fonds pour 1996 et 1995 respectivement, les sommes indiquées à l'Annexe II au présent rapport.

(Décision 19/11)

c) **Programmes de travail et amendements des programmes de travail**

- **Programme de travail du PNUE pour 1996**

30. Ayant examiné le programme de travail du PNUE pour 1996 et les observations et recommandations du Secrétariat le concernant (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/9 et Corr.1), ainsi que les parties connexes du rapport du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 38-40), le Comité exécutif a décidé:

- a) de noter que le plan stratégique du PNUE approuvé par le Comité exécutif à sa dix-huitième réunion ne contenait pas la proposition de consacrer \$US 109 800 à l'établissement d'un inventaire et d'une évaluation des technologies et d'un savoir-faire écologiquement sains et économiquement viables permettant d'éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, mais qu'une telle tâche avait été demandée par la septième Réunion des Parties par décision VII/22;
- b) sachant cependant que certains éléments de l'activité évoquée à l'alinéa a) ci-dessus dépassaient les fonctions essentielles de centre d'échange d'informations du PNUE, d'approuver à cette fin la somme de \$US 50 000;
- c) que toutes les autres activités qui seraient entreprises par le PNUE devraient être financées par redistribution des priorités de son financement de base;
- d) d'approuver le programme de travail du PNUE pour 1996, sous sa forme amendée par la présente décision, à un niveau de \$US 3 060 718, dont \$US 2 708 600 pour le financement de base et \$US 352 118 représentant les coûts de soutien de 13%, comme il est indiqué à l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 19/12)

- **Amendements des programmes de travail**

31. Ayant examiné les amendements des programmes de travail du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/8), de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/10) et de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/11), ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds les concernant, le Comité exécutif a décidé, conformément à ses décisions 19/10 sur la préparation des programmes de travail et le financement de la préparation des projets, et 19/29 sur le renouvellement des projets de renforcement des institutions:

- a) d'approuver les amendements du programme de travail du PNUD relatifs à des projets de renforcement des institutions, comme il est indiqué à l'Annexe III au présent rapport;

- b) de ne pas approuver, conformément à la décision 19/10:
 - i) les amendements du programme de travail du PNUD qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/8, sauf en conformité de l'alinéa a) ci-dessus;
 - ii) les amendements du programme de travail de l'ONUDI qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/10;
 - iii) les amendements du programme de travail de la Banque mondiale qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/11.

(Décision 19/13)

d) Projets d'investissement

- Propositions de projet et affectation des ressources

32. Le Comité exécutif a décidé:

- a) conformément à la décision 18/11, alinéa a), d'approuver pour financement à la dix-neuvième réunion les projets et activités approuvés comme admissibles au financement mais non financés à la dix-huitième réunion, comme l'indique l'Annexe IV au rapport de cette réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/75);
- b) d'approuver comme admissibles au financement les projets et activités énumérés à l'Annexe IV au présent rapport;
- c) de noter que, sachant que les projets reportés depuis la dix-huitième réunion, les quatre extensions du renforcement des institutions et le programme de travail du PNUE totalisaient ensemble \$US 28 106 763 millions, ce qui laissait un solde de \$US 1 715 388, il ne restait pas actuellement de fonds disponibles pour les nouveaux projets d'investissement, dont le coût s'élevait à environ \$US 21,8 millions;
- d) vu la probabilité qu'une certaine somme destinée à financer les nouveaux projets approuvés serait déposée dans un délai relativement bref, comme l'ont indiqué le Trésorier et certains membres du Comité exécutif dans le courant de la réunion, de charger le Trésorier d'informer les membres du Comité exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat du Fonds, lorsque des fonds suffisants auront été reçus, et de débloquer les niveaux de financement recommandés au profit des agences pertinentes, afin de financer simultanément tous les nouveaux projets approuvés à cette fin;

(Décision 19/14)

- **Décisions concernant certains projets et certaines activités**

Chili: Programme de mise en oeuvre du Protocole de Montréal - Phase II

33. Ayant examiné la partie du rapport du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la Phase II du programme de mise en oeuvre du Protocole de Montréal au Chili (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 34-37), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver le projet comme étant admissible au financement, à un niveau initial de \$US 1 million;
- b) qu'aucun financement supplémentaire ne serait fourni jusqu'à ce que l'on ait fait une évaluation du projet déjà financé à ce jour.

Décision 19/15)

Inde: Reconversion du cyclopentane comme agent de gonflage de mousse pour la fabrication de réfrigérateurs à Godrej-GE Appliances Ltd. (GGEAL)

34. Le Comité exécutif a pris note des délibérations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant le projet de reconversion à l'emploi du cyclopentane comme agent de gonflage pour la fabrication de réfrigérateurs à Godrej-GE Appliances Ltd. (GGEAL) en Inde (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 29-33), et il a décidé:

- a) de noter, comme suite à l'assurance donnée par le représentant de l'Inde que l'entreprise intéressée ne demanderait pas de fonds supplémentaires si le seuil de coût-efficacité devait être dépassé pour la reconversion complète, que le sous-comité avait décidé que les fonds ne devraient pas être retenus en raison du caractère partiel de la reconversion proposée (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 29);
- b) d'entériner la suggestion du Président du sous-comité, qui a demandé à la Banque mondiale et au Secrétariat de trouver une solution à leur désaccord technique et de lui en soumettre les résultats à sa prochaine réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 32);
- c) d'entériner également la décision du sous-comité qu'en règle générale, toute question technique controversée devrait être soumise à ses membres au moins deux semaines avant une de ses réunions, de façon qu'ils puissent se préparer adéquatement à en débattre à ladite réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 33).

(Décision 19/16)

Malaisie: Projet parapluie d'élimination d'ODS dans les PME du secteur des aérosols

35. En approuvant comme admissible au financement le projet parapluie d'élimination d'ODS dans les petites et moyennes entreprises du secteur des aérosols en Malaisie, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'entériner la déclaration figurant dans le rapport du Sous-Comité sur l'examen des projets, selon lequel sa recommandation d'approbation était fondée sur le fait que le projet portait sur des petites et moyennes entreprises, qu'il permettrait d'éliminer toutes les utilisations d'aérosols, que les coûts étaient inférieurs au double du seuil de coût-efficacité, que des lois nationales avaient été adoptées pour interdire les nouvelles utilisations, que le gouvernement ne demanderait pas d'autre financement dans ce secteur et que tous les efforts avaient été engagés pour réduire les coûts grâce à un regroupement (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 47);
- b) que sa décision d'approuver le projet parapluie comme étant admissible au financement ne créait pas un précédent.

(Décision 19/17)

Philippines: Projet parapluie concernant cinq entreprises en vue de remplacer, d'une part, le CFC-11 utilisé comme agent de soufflage par du HCFC-141b et, d'autre part, le CFC-12 et le R-502 utilisés comme frigorigènes par du HFC-134a et du HFC-404a (Gomeco, Chee Puck, Well Built, Low Temp Corporation, Allied Metals)

36. Ayant examiné la partie du rapport du sous-comité qui porte sur le projet parapluie des Philippines concernant cinq entreprises en vue de remplacer, d'une part, le CFC-11 utilisé comme agent de soufflage par du HCFC-141b et, d'autre part, le CFC-12 et le R-502 utilisés comme frigorigènes par du HFC-134a et du HFC-404a (UNEP/OzL.Pro/ExCom//19/5, par. 48-49) le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre acte du point de vue exprimé par le sous-comité selon lequel, en principe et sauf dispositions contraires, les projets présentant à la fois des rapports coût-efficacité élevés et faibles ne devraient pas être combinés à l'avenir, afin de disposer d'un taux coût-efficacité qui permette le financement des projets.
- b) de noter que, puisqu'il avait été déterminé que le projet, tel qu'il était soumis, ne réaliserait pas l'élimination des ODS dans le sous-secteur, le PNUD avait retiré les deux sous-projets qui dépassaient leurs seuils de coût-efficacité respectifs (Long Temp Corporation, Allied Metals) et qu'il ne soumettait plus que les trois autres sous-projets (Gomeco, Chee Puck, Well Built);

- c) d'approuver comme étant admissible au financement le projet pour les trois entreprises, pour un montant de \$US 156 475;
- d) de noter que:
 - i) le rapport coût-efficacité global du projet était inférieur à la valeur du seuil et que les trois entreprises considérées individuellement se conformaient également au seuil de coût-efficacité dans le sous-secteur;
 - ii) l'élément de récupération/recyclage avait été exclu du projet.

(Décision 19/18)

Philippines: Élimination du CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Philacor, Concepcion, Sanyo et Trans-Union Corp.

37. Ayant examiné les recommandations du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 10-11) concernant la proposition de projet visant l'élimination du CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Philacor, Concepcion, Sanyo et Trans-Union Corp. aux Philippines, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/Rev.1, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver une somme de \$US 952 000 pour financer les activités d'élimination à Philacor et Concepcion;
- b) de laisser au Gouvernement philippin le loisir d'attribuer à son gré aux entreprises du projet parapluie les fonds approuvés pour les activités à Philacor et Concepcion;
- c) de demander à la Banque mondiale de rédiger, pour la vingtième réunion, un rapport sur la mise en oeuvre du projet approuvé à la neuvième réunion en vue de la reconversion de la partie mousse de la fabrication de réfrigérateurs par les mêmes entreprises. Le rapport devrait traiter les questions soulevées au paragraphe 9 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/16/Add.1, ainsi que dans la note de réunion sur les questions recensées par le Secrétariat durant l'examen du projet de réfrigération domestique aux Philippines, qui avait été présentée à la réunion du Sous-Comité sur l'examen des projets tenue avant la dix-huitième réunion du Comité exécutif. Plus particulièrement, il devrait fournir des renseignements détaillés sur le changement de technologie et la réaffectation corrélative des principaux postes de dépenses, afin que le Comité exécutif soit en mesure de savoir si les coûts sont admissibles et raisonnables.

(Décision 19/19)

Philippines: Élimination de l'utilisation du CFC-13, du trichloroéthane (TCA), du CFC11 et du CFC-12 dans de multiples entreprises qui produisent des formules spéciales pour différents marchés industriels

38. Le Comité exécutif a approuvé, comme étant admissible au financement, le projet des Philippines visant à éliminer l'emploi du CFC-13, du trichloroéthane (TCA), du CFC-11 et CFC-12 dans de multiples entreprises qui produisent des formules spéciales pour différents marchés industriels, et il a décidé d'assortir son approbation des conditions suivantes:

- a) les produits chimiques destinés aux essais devraient être placés sous le contrôle du PNUD et du consultant du projet et ne devraient être fournis aux entreprises que pour les essais approuvés par le consultant. Toute duplication des essais pour des formules analogues devrait être évitée. Tous les produits chimiques résiduels seraient réutilisés pour la seconde et dernière phase du projet;
- b) les coûts d'exploitation ne seraient pas avancés par le PNUD avant que les entreprises aient démontré l'élimination complète des ODS dans leurs opérations de mélange;
- c) le Gouvernement philippin ne solliciterait pas de financement du Fonds multilatéral pour l'élimination d'ODS par les utilisateurs finals.

(Décision 19/20)

Soudan: Élimination d'ODS à trois petites usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques (Coldair Refrigerator Factory, Modern Refrigerator and Metal Furniture Co., Sheet Metal Industries Co. Refrigerator Factory)

39. Le Comité exécutif a approuvé, comme étant admissibles au financement, le projet d'élimination d'ODS à trois petites entreprises de réfrigération domestique au Soudan, et il a décidé:

- a) de noter que:
 - i) le surcoût total du projet avait été révisé pour atteindre la valeur de \$US 100 000, ce qui plaçait donc le rapport coût-efficacité global du projet en-deçà du seuil correspondant au secteur de la réfrigération domestique (\$US 13,76/kg);
 - ii) le rapport coût-efficacité de l'entreprise la moins efficace était supérieur de moins de 100% à la valeur du seuil;
 - iii) le projet permettrait de réaliser l'élimination totale des ODS dans le secteur de la réfrigération domestique au Soudan;

- b) de convenir que l'approbation du projet devrait se faire sans préjudice des améliorations qui pourraient être apportées aux lignes directrices sur l'approbation des projets parapluies adoptés par la décision 19/32, et qu'elle ne devrait pas constituer une décision de principe sur la question de savoir s'il y a lieu ou non d'approuver les projets couvrant l'ensemble d'un secteur donné et non pas seulement l'élément résiduel.

(Décision 19/21)

Autres propositions de projets examinées individuellement par le Sous-comité

40. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de noter que la proposition de projet d'élimination des CFC dans la fabrication de mousses de polyuréthane rigides dans les petites et moyennes entreprises en Inde (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/6/Rev.1, Annexe III) n'était présentée que pour information et qu'elle serait soumise par le PNUD pour approbation à la vingtième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 53).
- b) que la proposition de projet d'élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs et congélateurs domestiques à Multibras s.a. au Brésil (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/13 et Corr.1), dont le Secrétariat avait terminé l'examen et dont le financement avait fait l'objet d'un accord entre le Secrétariat du Fonds et le PNUD, serait soumise de nouveau à la vingtième réunion, aux termes d'un accord intervenu entre le PNUD et le Secrétariat du Fonds. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 54).

(Décision 19/22)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS PÉRIODIQUES DES AGENCES D'EXÉCUTION

a) Rapport périodique global

41. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport périodique global des agences d'exécution (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/39 et Corr.1), qui contient un tableau général des affectations de fonds aux projets par agence d'exécution et par secteur, suivi d'une analyse des trois sections des bases de données des agences concernant les projets. Ce rapport est fondé sur les renseignements fournis par les agences d'exécution selon la présentation obligatoire des rapports périodiques et des rapports financiers, et un certain nombre des difficultés rencontrées ont été recensées.

42. Le Sous-Comité sur les questions financières a été chargé d'examiner, avec l'aide des agences d'exécution et du Secrétariat, les principales difficultés et les principales critiques qui avaient été mises en lumière, et de faire rapport au Comité exécutif.

43. Ayant entendu un rapport verbal du Président du Sous-Comité sur les questions financières, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les révisions du format adopté par décision 17/22 pour les bases de données servant à l'établissement des rapports périodiques et des rapports financiers, qui figurent à l'Annexe V au présent rapport;
- b) de noter qu'il importe de veiller à ce que les renseignements dans la partie narrative du rapport soient parfaitement cohérents avec ceux qui figurent dans la base de données soumise par les agences d'exécution;
- c) qu'il y aurait deux rapports par an, dont les dates de soumission seront le 31 décembre pour les rapports qui doivent parvenir au Secrétariat le 15 mars et le 30 juin pour les rapports qui doivent parvenir au Secrétariat le 1^{er} septembre, sauf dispositions contraires convenues entre le Secrétariat et l'agence d'exécution;
- d) de demander aux agences d'exécution d'inclure dans les données soumises des renseignements sur les dates d'approbation et de mise en oeuvre des projets et des décaissements de fonds, en procédant projet par projet, et de préciser dans la partie narrative du rapport les raisons des retards éventuels, car ces retards risqueraient de bloquer les ressources du Fonds pendant de longues périodes, éventuellement plusieurs années;
- e) de demander aux agences d'exécution de préciser systématiquement pour chaque projet si un accord de mise en oeuvre était déjà conclu ou non, afin que le Comité exécutif soit en mesure de déterminer si chaque projet est susceptible d'être mis en oeuvre dans un court laps de temps ou d'être retardé de manière appréciable;
- f) de demander aux agences d'exécution de fournir sur disquette le contenu de leur base de données au Comité exécutif, avec copie imprimée disponible sur demande.

(Décision 19/23)

b) Rapport périodique du PNUD

44. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport périodique du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/40 et Corr.1);

- b) de noter que le PNUD faisait état d'un crédit de \$US 4 660 955 qui pourrait être utilisé en regard des approbations de nouveaux projets du PNUD à la présente réunion, et notamment:
- i) des intérêts créditeurs en 1995 au titre du Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal, d'une valeur de \$US 4 004 425;
 - ii) du solde des projets restants, totalisant \$US 656 530, dont \$US 581 000 plus les coûts de soutien de \$US 75 530, étant donné que le PNUD, de concert avec le Gouvernement du Mexique, avait annulé le sous-projet du compresseur FACOSA du projet global VITRO (MEX/REF/15/INV/031) lorsque FACOSA était passé sous le contrôle exclusif d'une société multinationale et que seulement \$US 3 000 des coûts de projet avaient été dépensés.

(Décision 19/24)

c) Rapport périodique du PNUE

45. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/41).

d) Rapport périodique de l'ONUDI

46. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/42).

e) Rapport périodique de la Banque mondiale

47. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport périodique de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/43);
- b) de noter que la Banque mondiale avait porté à l'attention du Secrétariat les crédits et les ajustements reportés au Tableau III-5 de son rapport périodique, qui totalisaient \$US 2 618 732;

- c) en ce qui concerne le transfert par la Banque mondiale au PNUD de son projet de démonstration d'aérosols en Inde (IND/ARS/17/DEM/50: Reconversion de cinq installations de remplissage d'aérosols pour utiliser un équipement de remplissage manuel avec HAP):
 - i) de prendre note du transfert du projet par la Banque mondiale au PNUD;
 - ii) de noter que le Trésorier débiterait la Banque mondiale et créditerait le PNUD du budget de ce projet se montant à \$US 181 550;
 - iii) d'approuver une somme de \$US 17 613 pour le PNUD en tant que solde résiduel des coûts de soutien du projet.

(Décision 19/25)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMMES DE PAYS

48. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif a approuvé les programmes de pays des Bahamas (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/44), de la Gambie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/45), du Liban (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/46), du Maroc (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/47), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/48), de la Tunisie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/49) et du Viet Nam (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/50).

49. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les programmes de pays des Bahamas, de la Gambie, du Liban, du Maroc, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Tunisie et du Viet Nam, tout en faisant observer que cette approbation ne signifiait pas que les projets qui les composent ni leurs niveaux de financement étaient également approuvés, sauf dans les cas précisés aux alinéas b) à f) ci-dessous, ce qui apparaît également à l'Annexe III du présent rapport:
- b) dans le cas des Bahamas:
 - i) d'inviter le PNUD à aider le Gouvernement des Bahamas à préparer son programme de récupération et de recyclage de frigorigènes prévu dans le programme de pays;
 - ii) d'approuver les sommes de \$US 50 000 pour le renforcement des institutions et de \$US 6 500 pour les coûts de soutien du PNUE, et de demander au PNUE de ne décaisser aucune somme pour cette activité avant qu'un programme de récupération et de recyclage de frigorigènes ait été présenté et approuvé par le Comité exécutif;

- c) dans le cas de la Gambie, d'approuver les sommes de \$US 42 200 pour le renforcement des institutions et de \$US 9 500 pour la formation des agents des douanes, devant être assurée dans le cadre du renforcement des institutions, et enfin de \$US 6 721 pour les coûts de soutien du PNUE, et de demander au PNUE de ne décaisser aucune somme pour ces activités avant qu'un programme de récupération et de recyclage de frigorigènes ait été préparé, incluant la formation dans le domaine de la réfrigération, et que ce programme ait été approuvé par le Comité exécutif;
- d) dans le cas du Liban, d'approuver les sommes de \$US 179 000 pour le renforcement des institutions et de \$US 23 270 pour les coûts de soutien du PNUE, cette activité devant être inscrite au programme de travail du PNUE pour 1996;
- e) dans le cas du Maroc, d'approuver les sommes de \$US 179 000 pour le renforcement des institutions et de \$US 23 270 pour les coûts de soutien du PNUE, cette activité devant être inscrite au programme de travail du PNUE pour 1996;
- f) dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'approuver les sommes \$US 45 800 pour le renforcement des institutions et de \$US 5 954 pour les coûts de soutien du PNUE, et de demander au PNUE de ne décaisser aucune somme pour cette activité avant qu'un programme de récupération et de recyclage de frigorigènes ait été préparé et qu'il ait été approuvé par le Comité exécutif.

(Décision 19/26)

50. Le Comité exécutif a invité les Gouvernements des Bahamas, de la Gambie, du Liban, du Maroc, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Tunisie et du Viet Nam à lui présenter chaque année des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de leurs programmes de pays, conformément à sa décision sur la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Établi selon la présentation approuvée, le rapport initial couvrant la période du 15 mai 1996 au 31 décembre 1996 devrait être soumis au Secrétariat du Fonds le 31 mars 1997 au plus tard.

(Décision 19/27)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS

51. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/51, qui contient le rapport mis à jour sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de pays.

52. Le Comité exécutif a décidé:

- a) que les données qui sont soumises au Secrétariat de l'ozone et celles qui sont soumises au Secrétariat du Fonds devraient être harmonisées.
- b) que toutes divergences entre les données fournies par les Parties au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral devraient être signalées au Comité exécutif.

(Décision 19/28)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: LIGNES DIRECTRICES SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

53. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/52 et Corr.1 qui, aux paragraphes 32 à 38 et dans leurs annexes pertinentes, exposent les lignes directrices proposées pour l'examen des demandes d'extension et de renouvellement de projets de renforcement des institutions.

54. Le Comité exécutif a décidé que:

- a) dans le cas des pays qui demandent des projets de renforcement des institutions pour la première fois, l'approbation serait accordée pour trois ans;
- b) les premiers renouvellements se feraient au même niveau de financement que la première approbation; ils seraient accordés pour deux ans et seraient conditionnés par un rapport d'avancement et un plan articulé de mesures à prendre ultérieurement, ce rapport devant être soumis six mois avant la fin de la période d'approbation de trois ans;
- c) tout renouvellement ultérieur se ferait également pour deux ans et serait également conditionné par un rapport d'avancement et un plan articulé de mesures à prendre à l'avenir.

(Décision 19/29)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: MÉTHODES NOVATRICES D'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE DANS LES PAYS À FAIBLE TAUX DE CONSOMMATION D'ODS

55. Ayant examiné le rapport du PNUE sur les méthodes novatrices d'élimination de substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays à faible taux de consommation d'ODS (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/53), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport du PNUE;
- b) d'entériner la méthodologie adoptée dans le rapport en ce qui concerne les démarches visant le renforcement des institutions et l'élaboration de programmes de pays dans les pays à faible et très faible taux de consommation d'ODS, et d'encourager le PNUE à mettre cette méthodologie en application à titre d'essai;
- c) d'inviter le PNUE, conformément à l'alinéa d) de la décision VII/25 de la septième Réunion des Parties, à poursuivre ses travaux en vue de l'établissement d'une méthode globale destinée à répondre aux besoins des pays à faible volume de consommation d'ODS, notamment en tirant parti de l'expérience et des activités en cours des autres organisations et à lui faire rapport à ce sujet à sa vingtième réunion.

(Décision 19/30)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: DÉMARCHES EN VUE DE L'ÉLIMINATION DES ODS DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

56. Ayant examiné le rapport conjoint du PNUD et du PNUE sur les démarches en vue de l'élimination des ODS dans les petites et moyennes entreprises (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/54), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport conjoint du PNUD et du PNUE;
- b) de poursuivre l'examen des démarches visant l'élimination des ODS dans les petites et moyennes entreprises;
- c) d'inviter les membres du Comité exécutif à communiquer par écrit leurs observations sur les méthodes décrites dans le document pour que le Secrétariat puisse rédiger, de concert avec les agences d'exécution, un nouveau document destiné à l'examen de la vingtième réunion.

- d) de prendre en considération cas par cas, dans les projets concernant des petites et moyennes entreprises, les demandes relatives à des améliorations inévitables et involontaires de la technologie.

(Décision 19/31)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: RÔLE DES SEUILS DE COÛT-EFFICACITÉ DANS LES PROPOSITIONS D'ÉLIMINATION SECTORIELLE ET LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES PROJETS PARAPLUIES

57. Ayant examiné les documents du Secrétariat portant sur le rôle des seuils de coût-efficacité dans les propositions d'élimination sectorielle et sur les lignes directrices relatives aux projets parapluies (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/55 et Corr.1), ainsi que les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 42-43), le Comité exécutif a décidé:

- a) pour une période d'essai de 18 mois, de considérer comme admissibles au financement les projets parapluies qui répondent à toutes les conditions ci-après:
- i) le projet parapluie couvre toutes les entreprises restantes dans un secteur ou sous-secteur pour lequel des seuils de coût-efficacité ont été établis par le Comité exécutif;
 - ii) le pays concerné ne soumettra aucune autre demande de financement par le Fonds multilatéral pour une entreprise quelconque dans le même secteur ou sous-secteur;
 - iii) le rapport coût-efficacité global du projet parapluie ne dépassera pas le seuil sectoriel établi par le Comité exécutif;
 - iv) aucune proposition d'entreprise individuelle n'aura un rapport coût-efficacité supérieur de plus de 100% au seuil établi;
- b) d'inviter le Secrétariat et les agences d'exécution à poursuivre l'examen de la question du taux de consommation initial d'un pays dans le secteur ou sous-secteur dont relèvent les entreprises incluses dans le projet parapluie et de lui en faire rapport à sa vingtième réunion, en tenant compte des observations formulées et de l'expérience acquise.

(Décision 19/32)

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: NOUVEL EXAMEN DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX PROJETS DE RECONVERSION DES EXTINCTEURS À BASE DE HALONS

58. Ayant examiné le document du Secrétariat relatif au nouvel examen des lignes directrices sur le projet de reconversion des extincteurs halogènes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/56), ainsi que les recommandations pertinentes du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 23), le Comité exécutif a décidé:

- a) de noter que les projets de reconversion des extincteurs halogènes en Chine seraient présentés au Comité exécutif dans le contexte de la stratégie de la Chine pour ce sous-secteur;
- b) qu'il n'y avait actuellement besoin d'amender aucune des dispositions existantes des lignes directrices pour les projets de reconversion des extincteurs halogènes;
- c) de noter que le Secrétariat du Fonds et les agences d'exécution élaboreraient une note conjointe proposant une addition aux lignes directrices afin de tenir compte des coûts d'investissement et des coûts d'exploitation.

(Décision 19/33)

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: DURÉE DES PÉRIODES PROVISOIRES POUR LE CALCUL DES SURCÔÛTS ET DES SURÉCONOMIES D'EXPLOITATION

59. Ayant examiné les résultats de l'examen général du Secrétariat sur la question de la durée des surcoûts d'exploitation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/6/Rev.1, par. 29), ainsi que les recommandations connexes du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/5, par. 29), le Comité exécutif a décidé:

- a) de demander aux agences d'exécution de fournir, dans leurs rapports d'achèvement de projet, des renseignements concernant les surcoûts d'exploitation et leurs durées;
- b) de demander en outre aux agences d'exécution de s'entendre avec le Secrétariat sur une présentation uniforme des rapports d'achèvement de projet.

(Décision 19/34)

60. Le représentant de l'Inde a demandé que la déclaration ci-après soit consignée dans le rapport:

«Dans les cas où il y a des économies, la durée est plus longue tandis que, dans les cas où il y a des déficits, la durée est plus brève. Si c'est acceptable, lorsqu'il y a des économies, la durée pourrait être réduite à deux ans.

«Il n'y a guère d'intérêt à adopter cette méthode si l'approbation est donnée projet par projet. Le Comité exécutif a approuvé des principes et ceux-ci doivent être appliqués systématiquement. Il ne devrait pas y avoir d'applications et de décisions prises ultérieurement pour chaque cas particulier.

«Dans le tableau de la page 4, sous la rubrique concernant le secteur des aérosols, il faudrait indiquer que les économies résultant de l'élimination des CFC pour les entreprises de remplissage d'aérosols sur contrat devraient être exclues dans les cas où il existe un marché parallèle, conformément à la décision 17/15 du Comité exécutif».

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL À HORIZON MOBILE

61. Le Secrétariat a présenté la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/58, qui avait été rédigée pour donner suite à la demande de la septième Réunion des Parties (décision VII/23) voulant que le Comité exécutif soumette à la huitième Réunion un plan stratégique triennal complet à horizon mobile, conforme à la présentation et au cadre approuvés par les Parties à leur septième Réunion. Cette première version de plan stratégique à horizon mobile couvrant la période de 1996 à 1998 est soumise au Comité exécutif pour qu'il l'examine et donne au Secrétariat des instructions sur toute autre suite à donner.

62. Après un échange de vues au cours duquel un certain nombre de suggestions ont été avancées, le Comité exécutif a décidé:

- a) de charger le Secrétariat de donner, dans la mesure du possible, une forme définitive à la note en tenant compte des délibérations;
- b) de la soumettre à la prochaine réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

(Décision 19/35)

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA PRODUCTION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT DES ODS

63. Le Chef du Secrétariat a présenté la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/59, qui est le rapport du Groupe d'experts sur la production de produits de remplacement des ODS et qui rend compte des opinions des membres du groupe. Outre les experts détachés par le Secrétariat, deux membres de chacun des deux groupes de pays visés et non visés à l'Article 5 avaient également participé à cette deuxième réunion. Toutefois, les représentants de ces pays n'avaient pas examiné le rapport, que le groupe d'experts avait rédigé lui-même. Le Chef du Secrétariat a appelé l'attention de la

réunion sur le paragraphe 28 du rapport, qui résume les résultats des délibérations du groupe, classés en deux catégories: catégorie 1, recommandations au Comité exécutif en vue d'une suite possible; catégorie 2, directives demandées au Comité exécutif.

64. Après délibération sur plusieurs questions, le Comité exécutif a décidé:

a) que:

- i) chacun des pays producteurs visés à l'Article 5 devrait remplir le formulaire de données préliminaires sur les secteurs de production, qui figure à l'Annexe VI au présent rapport, et le soumettre au Secrétariat du Fonds au plus tard le 31 décembre 1996;
- ii) le pays producteur visé à l'Article 5 devrait informer le Comité exécutif, avec un préavis de huit mois, qu'il est prêt à soumettre un plan d'élimination sectorielle selon la présentation figurant à l'Annexe VII au présent rapport. Le Comité exécutif devrait faire exécuter une analyse technique du secteur de production du pays intéressé parallèlement à la préparation du plan sectoriel. Les résultats de l'analyse pourraient ainsi être incorporés dans le plan sectoriel et servir de point de référence pour l'examen du plan. Le Comité exécutif devrait approuver le financement de la préparation du plan sectoriel et de l'analyse technique;
- iii) l'analyse technique devrait suivre le cadre de référence figurant à l'Annexe VIII au présent rapport, et comprendre un questionnaire/liste de vérification détaillé à mettre au point avant le début de l'analyse;
- iv) l'analyse technique devrait être menée par une équipe composée d'experts locaux et internationaux;
- v) en attendant l'achèvement des plans sectoriels, le Comité exécutif devrait se concentrer sur les projets de fermeture qui seront examinés en fonction de lignes directrices intérimaires, étant entendu que des lignes directrices sur d'autres types de projets, comme la reconversion et l'établissement d'installations de production de produits de remplacement d'ODS, devraient être élaborées à une date ultérieure;
- vi) de façon générale, le coût du démontage de l'ancienne usine devrait être compensé par sa valeur à la casse. Ce point devrait toutefois être examiné cas par cas;

- vii) le nettoyage du milieu des installations de production d'ODS ne devrait pas constituer un surcoût; il devrait cependant se faire de façon responsable sur le plan de l'environnement;
- b) d'approuver les présentations des données préliminaires sur le secteur de la production et la formule du plan d'élimination par secteur, qui figurent dans les Annexes VI à VII au présent rapport;
- c) d'approuver la collecte de données sur les «quantités de CFC exportés» demandées au point 3.3 de la page 2 de l'Annexe VI au présent rapport, si les pays acceptent de fournir de telles données, mais sans insister pour les obtenir si les pays considèrent que les données d'exportation sont confidentielles;
- d) d'approuver la collecte de données sur «l'effectif total par usine de CFC» demandées au tableau 4.1 de la page 4 de l'Annexe VI au présent rapport;
- e) d'instituer un sous-groupe composé des représentants de l'Australie, du Chili, des États-Unis, de l'Inde, des Philippines et du Royaume Uni, pour étudier les parties non approuvées du rapport la veille de la prochaine réunion du Groupe de travail à composition non limitée, à Genève, et de soumettre un document révisé à la vingtième réunion du Comité exécutif.

(Décision 19/36)

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE SUR LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES

65. Le Secrétariat a présenté le projet de cadre de référence pour l'étude sur le transfert des technologies, (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/60), en même temps qu'une note de réunion contenant des modifications proposées par l'Inde pour ce projet. Conformément à la décision VII/26 de la septième Réunion des Parties, un rapport final sur cette question devait être présenté à la huitième Réunion des Parties.

66. Le Président a institué un sous-groupe composé des représentants de l'Australie, de l'Autriche, de la Colombie, des États-Unis, de l'Inde et des Philippines, pour essayer de coordonner la proposition présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/60, la version soumise par l'Inde dans la note de réunion et la proposition des Amis de la Terre visant à ajouter le «savoir-faire» aux «technologies» qui doivent être transférées.

67. Le sous-groupe s'est réuni mais n'a pas été en mesure de résoudre les divergences qui sont apparues au cours des débats. Le Comité exécutif a alors décidé de reprendre l'examen de la question à sa vingtième réunion.

(Décision 19/37)

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR: MODIFICATION DU RÉGIME DE PROPRIÉTÉ DES PROJETS APPROUVÉS

68. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/61, qui contient un projet de décision portant sur «les mesures à adopter lorsqu'une entreprise locale pour laquelle un projet avait été approuvé passe sous contrôle étranger majoritaire (c'est-à-dire non visé à l'Article 5) avant ou après la signature du document de projet ou de l'accord de subvention conclu avec l'agence d'exécution». Le document avait été préparé pour donner suite à la décision 18/14, alinéa d) du Comité exécutif.

69. Le Comité exécutif a décidé:

- a) Lorsque, à la suite de l'approbation du projet par le Comité exécutif, une agence d'exécution est avisée ex post facto qu'un changement du régime de propriété a eu lieu au cours de la période suivant la soumission du projet au Comité exécutif mais précédant son approbation formelle par le Comité, ladite agence devra, si les intérêts de l'entreprise en question ont été vendus intégralement à un organisme non admissible, annuler le projet et restituer au Fonds multilatéral le montant de la subvention, ou réduire l'élément de subvention pour qu'il corresponde à la part de propriété nationale, auquel cas l'agence devra obtenir de l'entreprise intéressée un engagement ou une garantie officiels que le projet sera entièrement mis en oeuvre et les fonds de contrepartie seront versés, puisque le Fonds multilatéral ne fournit qu'un financement partiel.
- b) Lorsque le changement du régime de propriété a lieu après l'approbation du Comité exécutif mais avant la signature du document de projet ou de l'accord de subvention ou de subvention secondaire, l'agence d'exécution devra, si les intérêts de l'entreprise en question ont été vendus intégralement à un organisme non admissible, annuler le projet et restituer au Fonds multilatéral le montant de la subvention ou réduire l'élément de subvention pour qu'il corresponde à la part de propriété nationale, auquel cas l'agence devra obtenir de l'entreprise intéressée un engagement ou une garantie officiels que le projet sera entièrement mis en oeuvre et les fonds de contrepartie seront versés, puisque le Fonds multilatéral ne fournit qu'un financement partiel.
- c) Lorsque le changement du régime de propriété a lieu alors que l'agence d'exécution et le gouvernement ou l'entreprise ont déjà signé le document de projet ou l'accord de subvention ou de subvention secondaire, mais avant que le processus d'acquisition du matériel n'ait commencé, l'agence d'exécution devra, si les intérêts de l'entreprise en question ont été vendus intégralement à un organisme non admissible, annuler le projet et restituer au Fonds multilatéral le montant de la subvention ou réduire l'élément de subvention pour qu'il corresponde à la part de propriété nationale, auquel cas l'agence devra obtenir de l'entreprise intéressée un engagement ou une garantie officiels que le

projet sera entièrement mis en oeuvre et les fonds de contrepartie seront versés, puisque le Fonds multilatéral ne fournit qu'un financement partiel.

- d) Lorsque le changement du régime de propriété a lieu alors que l'agence d'exécution et le gouvernement ou l'entreprise ont déjà signé le document de projet ou l'accord de subvention ou de subvention secondaire, que le processus d'acquisition du matériel est en cours et que des obligations financières ont été prises et/ou que des contrats de services ont été conclus, l'agence d'exécution devra poursuivre normalement la mise en oeuvre du projet, conformément à ses obligations juridiques.
- e) Les agences d'exécution veilleront à ce que tous les documents de projet et les accords de subvention ou de subvention secondaire contiennent une condition selon laquelle, lorsqu'une entreprise d'un pays visé à l'Article 5 passe sous le contrôle total ou partiel d'un organisme d'un pays non visé à l'Article 5 après l'approbation du projet par le Comité exécutif, l'élément de subvention sera réduit ou annulé conformément aux dispositions décrites ci-dessus, et l'agence d'exécution restituera les fonds non utilisés au Fonds multilatéral.

(Décision 19/38)

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR: OPTIONS EN MATIÈRE DE STRATÉGIE DE FORMATION EN VUE DE L'ÉLIMINATION DE SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE DANS LE CADRE DU FONDS MULTILATÉRAL

70. Le représentant du PNUE a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/62 en expliquant qu'il avait été rédigé pour donner suite à une demande du Comité exécutif à sa neuvième Réunion, en mars 1993. Il a expliqué qu'il a fallu attendre un certain temps pour que les résultats de la formation se précisent et puissent être décrits dans le rapport. Il a également signalé que, des quatre options de formation décrites dans le document, l'option 3 (coordination améliorée: utilisation plus efficace des infrastructures éducationnelles existantes) était la plus efficace du point de vue des coûts. Certaines questions relatives à l'application de l'option 3, pour lesquelles des directives du Comité exécutif étaient demandées, sont présentées à l'Annexe 8 au document.

71. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport sur les options de formation présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/62;
- b) que l'option 3 représentait le cadre préféré pour l'examen des stratégies de formation.
- c) qu'il n'y avait pas lieu d'instituer un comité consultatif sur la formation.

(Décision 19/39)

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR: CONCEPTION D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (PROJET DE MANDAT)

72. Le Chef du Secrétariat a présenté le projet de mandat relatif à la conception d'un système de surveillance et d'évaluation pour le Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/63), qui a été préparé en collaboration avec les agences d'exécution pour donner suite à la décision 18/20 du Comité exécutif.

73. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'entériner le projet de mandat relatif à la conception du système de surveillance et d'évaluation pour le Fonds multilatéral;
- b) d'autoriser le Secrétariat à procéder, en coopération avec les agences d'exécution, à l'élaboration d'un projet de système de surveillance et d'évaluation aux fins de soumission au Comité exécutif à sa vingtième réunion.

(Décision 19/40)

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

Rapport du Comité exécutif sur les mesures prises en vue d'améliorer le Mécanisme financier aux fins d'application du Protocole de Montréal, conformément à la décision VII/22 de la septième Réunion des Parties

74. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'autoriser le Secrétariat à rédiger et à diffuser aux membres du Comité exécutif un projet de rapport sur les mesures que le Comité avait déjà prises pour donner suite à la décision VII/22 de la septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, en vue d'améliorer le Mécanisme financier aux fins de d'application du Protocole;
- b) d'autoriser en outre le Secrétariat à donner une forme définitive au rapport, sur la base des observations des membres du Comité exécutif concernant le projet de rapport, et de soumettre ce rapport, au nom du Comité et par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ozone, à l'examen du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa treizième réunion, qui se tiendra à Genève du 26 au 29 août 1996.

(Décision 19/41)

Date et lieu de la vingtième réunion du Comité exécutif

75. Le Comité exécutif a décidé de tenir sa vingtième réunion à Montréal du 16 au 18 octobre 1996. La réunion sera précédée par une réunion du Sous-Comité sur l'examen des projets, qui se tiendra au même endroit les 14 et 15 octobre 1996.

(Décision 19/42)

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

76. À sa séance de clôture, le 10 mai 1996, le Comité exécutif a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/L.1 et Add.1.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

77. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré close la dix-neuvième réunion du Comité exécutif le vendredi 10 mai 1996, à 14h35.

ANNEXE I

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL		
État du Fonds au 10 mai 1996 en \$US		
REVENUS		
Contributions reçues:		
- Paiements en espèces		355 043 014
- Billets à ordre		74 557 614
Coopération bilatérale		14 689 605
Intérêts créditeurs		26 910 602
Revenus divers		2 840 248
TOTAL		474 041 083
AFFECTATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF ET ÉTAT DES COMPTES DES AGENCES		
PNUD (*)		122 697 542
- Décaissements en espèces	121 181 375	
- Intérêts créditeurs retenus	6 290 192	
- À percevoir du Fonds	(4 774 025)	
PNUE		17 886 068
- Décaissements en espèces	17 455 352	
- Intérêts créditeurs retenus	853 681	
- À percevoir du Fonds	(422 965)	
ONUDI (*)		79 478 211
- Décaissements en espèces	79 404 264	
- Intérêts créditeurs retenus	3 166 953	
- À percevoir du Fonds	(3 093 006)	
Banque mondiale (*)		192 833 089
- Avances en espèces	118 952 828	
- Billets à ordre encaissés	8 230 079	
- Billets à ordre retenus	40 368 072	
- Virements de billets à ordre en attente	14 049 526	
- Intérêts créditeurs retenus	11 232 584	
Coopération bilatérale		14 689 605
Coûts des réunions du Secrétariat et du Comité exécutif (1991-1996)		15 710 497
- comprend fonds prévus pour contrats de personnel jusqu'en 1998		
Appui du Programme (1991-1998)		923 920
TOTAL		444 218 932
SOLDE DISPONIBLE		29 822 151

(*) Les affectations du Comité exécutif comprennent des ajustements communiqués par les agences au Secrétariat, comme suit: \$US (656 530) pour le PNÜD; \$US (5 807) pour l'ONUDI; et \$US (2 618 732) pour la Banque mondiale.

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS 1991 - 1996
AU 10 MAI 1996

DESCRIPTION	1991 (\$US)	1992 (\$US)	1993 (\$US)	1994 (\$US)	1995 (\$US)	1996 (\$US)	TOTAL (\$US)
CONTRIBUTIONS PROMISES	53 308 224	73 322 709	112 897 375	148 369 289	148 143 050	151 666 667	687 707 314
VERSEMENTS EN ESPÈCES	45 566 338	58 532 941	86 234 123	94 295 647	66 024 251	4 389 714	355 043 014
COOPÉRATION BILATÉRALE	480 000	1 726 772	2 282 736	4 874 062	5 326 035	0	14 689 605
BILLETS À ORDRE	0	3 283 914	7 994 173	24 160 513	30 331 371	8 787 644	74 557 614
TOTAL DES VERSEMENTS	46 046 338	63 543 627	96 511 032	123 330 222	101 681 657	13 177 358	444 290 233
CONTRIBUTIONS CONTESTÉES	0	0	0	0	0	1 193 325	1 193 325
CONTRIBUTIONS PROMISES NON VERSÉES	7 261 886	9 779 082	16 386 343	25 039 067	46 461 393	0	242 223 756
PAIEMENTS/ENGAGEMENTS %	86,38%	86,66%	85,49%	83,12%	68,64%	8,69%	64,60%
INTÉRÊTS CRÉDITEURS	540 614	1 757 933	3 025 097	5 701 779	11 211 677	4 673 502	26 910 602
REVENUS DIVERS	703 334	522 219	216 520	651 433	428 554	318 188	2 840 248
TOTAL DES REVENUS	47 290 286	65 823 779	99 752 649	129 683 434	113 321 888	18 169 048	474 041 083

1991 - 1996	Total des arriérés de contributions	242 223 756
	% du total des engagements	35,22%
1991 - 1996	Arriérés de contributions des économies en transition	76 388 718
	% du total des engagements	11,11%

1991 - 1995	Total des arriérés de contributions	104 927 771
	% du total des engagements	19,57%
1991 - 1995	Arriérés de contributions des économies en transition	63 983 981
	% du total des engagements	11,94%

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS 1991-1996
AU 10 MAI 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	COOPÉRATION BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	CONTRIBUTIONS CONTESTÉES (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	12 169 842	11 211 703	231 407	0	0	726 732
AUTRICHE	6 212 240	4 705 733	0	0	0	1 506 507
BÉLARUS	3 309 593	0	0	0	0	3 309 593
BELGIQUE	8 988 289	6 833 600	0	0	0	1 754 689
BRÛNEI DARUSSALAM	34 833	0	0	0	0	34 833
BULGARIE	897 207	753 523	0	0	0	143 684
CANADA	24 948 120	17 570 767	2 169 483	0	0	5 207 870
CHYPRE	148 670	96 421	0	0	0	52 249
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2 903 667	2 410 272	0	0	0	493 395
DANEMARK	5 399 598	3 944 981	205 000	0	0	1 249 617
FINLANDE	4 574 634	3 499 179	0	0	0	1 075 455
FRANCE	49 291 382	5 921 449	630 031	31 611 363	693 288	10 435 251
ALLEMAGNE	72 586 953	34 713 431	1 355 296	20 769 566	0	15 748 660
GRÈCE	2 938 344	3 238 531	0	0	0	(300 187)
HONGRIE	1 420 925	896 378	0	0	0	524 547
ISLANDE	241 067	188 818	0	0	0	52 249
IRLANDE	1 498 654	1 446 898	0	0	0	51 756
ISRAËL	1 574 736	1 368 851	0	0	0	205 885
ITALIE	35 611 289	7 620 945	0	0	0	27 990 344
JAPON	103 665 716	76 783 706	0	0	0	26 882 010
KOWEÏT	286 549	0	0	0	0	286 549
LATVIE	143 684	0	0	0	0	143 684
LIECHTENSTEIN	80 356	62 940	0	0	0	17 416
LITHUANIE	148 038	0	0	0	0	148 038
LUXEMBOURG	499 552	499 552	0	0	0	0
MALTE	28 052	28 052	0	0	0	0
MONACO	59 787	59 787	0	0	0	0
PAYS-BAS	12 426 686	7 917 488	0	1 744 365	0	2 764 833
NOUVELLE ZÉLANDE	1 928 536	1 928 536	0	0	0	0
NORVÈGE	4 436 982	3 461 671	0	0	0	975 311
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0	0
POLOGNE	3 327 029	473 318	0	0	0	2 853 711
PORTUGAL	1 708 280	1 229 333	0	0	0	478 947
FÉDÉRATION DE RUSSIE	54 813 611	0	0	0	0	54 813 611
SINGAPOUR	531 221	459 245	71 976	0	0	0
SLOVAQUIE	902 278	419 727	0	0	0	482 551
AFRIQUE DU SUD	3 201 108	2 859 433	30 000	0	0	311 675
ESPAGNE	16 532 425	12 417 832	0	0	0	4 114 593
SUÈDE	9 271 415	7 133 568	0	0	0	2 137 847
SUISSE	9 116 083	6 762 471	0	0	0	2 353 612
TURKMENISTAN	56 603	0	0	0	0	56 603
UKRAINE	12 841 967	785 600	0	0	0	12 056 367
ÉMIRATS ARABES UNIS	1 623 182	559 639	0	0	0	1 063 543
ROYAUME-UNI	40 596 712	19 664 354	0	20 432 321	500 037	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	173 751 570	105 098 367	9 996 412	0	0	58 656 791
OUZBEKISTAN	1 362 934	0	0	0	0	1 362 934
TOTAL	687 707 314	355 043 014	14 689 605	74 557 614	1 193 325	242 223 756

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1996
AU 10 MAI 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	COOPÉRATION BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	CONTRIBUTIONS CONTESTÉES (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 577 608	1 850 876	0	0	0	726 732
AUTRICHE	1 506 507	0	0	0	0	1 506 507
BÉLARUS	509 426	0	0	0	0	509 426
BELGIQUE	1 754 689	0	0	0	0	1 754 689
BRUNÉI DARUSSALAM	34 833	0	0	0	0	34 833
BULGARIE	143 684	0	0	0	0	143 684
CANADA	5 403 397	195 527	0	0	0	5 207 870
CHYPRE	52 249	0	0	0	0	52 249
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	452 823	0	0	0	0	452 823
DANEMARK	1 249 617	0	0	0	0	1 249 617
FINLANDE	1 075 455	0	0	0	0	1 075 455
FRANCE	11 159 474	0	0	30 935	693 288	10 435 251
ALLEMAGNE	15 748 660	0	0	0	0	15 748 660
GRÈCE	661 818	962 005	0	0	0	(300 187)
HONGRIE	243 828	0	0	0	0	243 828
ISLANDE	52 249	0	0	0	0	52 249
IRLANDE	365 742	313 986	0	0	0	51 756
ISRAËL	465 885	260 000	0	0	0	205 885
ITALIE	9 052 105	0	0	0	0	9 052 105
JAPON	26 882 010	0	0	0	0	26 882 010
KOWEÏT	0	0	0	0	0	0
LATVIE	143 684	0	0	0	0	143 684
LIECHTENSTEIN	17 416	0	0	0	0	17 416
LITHUANIE	148 038	0	0	0	0	148 038
LUXEMBOURG	121 914	121 914	0	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0	0
MONACO	17 416	17 416	0	0	0	0
PAYS-BAS	2 764 833	0	0	0	0	2 764 833
NOUVELLE ZÉLANDE	417 990	417 990	0	0	0	0
NORVÈGE	975 311	0	0	0	0	975 311
PANAMA	0	0	0	0	0	0
POLOGNE	587 799	0	0	0	0	587 799
PORTUGAL	478 947	0	0	0	0	478 947
FÉDÉRATION DE RUSSIE	7 750 239	0	0	0	0	7 750 239
SINGAPOUR	0	0	0	0	0	0
SLOVAQUIE	143 684	0	0	0	0	143 684
AFRIQUE DU SUD	561 675	250 000	0	0	0	311 675
ESPAGNE	4 114 593	0	0	0	0	4 114 593
SUÈDE	2 137 847	0	0	0	0	2 137 847
SUISSE	2 107 368	0	0	0	0	2 107 368
TURKMENISTAN	56 603	0	0	0	0	56 603
UKRAINE	1 985 455	0	0	0	0	1 985 455
ÉMIRATS ARABES UNIS	330 909	0	0	0	0	330 909
ROYAUME-UNI	9 256 746	0	0	8 756 709	500 037	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	0	0	0	0	37 916 667
OUBÉKISTAN	239 474	0	0	0	0	239 474
TOTAL	151 666 667	4 389 714	0	8 787 644	1 193 325	137 295 964

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1995
AU 10 MAI 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	COOPÉRATION BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 633 990	2 513 094	120 896	0	0
AUTRICHE	1 308 273	1 308 273	0	0	0
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	1 849 026	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	226 767	226 767	0	0	0
CANADA	5 424 973	4 523 393	901 580	0	0
CHYPRE	34 887	34 887	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 633	692 061	0	0	40 572
DANEMARK	1 133 837	928 837	205 000	0	0
FINLANDE	994 288	994 288	0	0	0
FRANCE	10 466 186	0	375 257	10 090 929	0
ALLEMAGNE	15 577 174	0	0	15 577 174	0
GRÈCE	610 528	610 528	0	0	0
HONGRIE	313 986	33 267	0	0	280 719
ISLANDE	52 331	52 331	0	0	0
IRLANDE	313 986	313 986	0	0	0
ISRAËL	401 204	401 204	0	0	0
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	21 717 336	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	17 444	17 444	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	104 662	104 662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17 444	17 444	0	0	0
PAYS-BAS	2 616 547	872 182	0	1 744 365	0
NOUVELLE ZÉLANDE	418 647	418 647	0	0	0
NORVÈGE	959 400	959 400	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	348 873	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
SINGAPOUR	0	0	0	0	0
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	715 189	715 189	0	0	0
ESPAGNE	3 453 841	3 453 841	0	0	0
SUÈDE	1 936 244	1 936 244	0	0	0
SUISSE	1 936 244	1 690 000	0	0	246 244 (*)
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME-UNI	8 756 709	5 837 806	0	2 918 903	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	13 453 241	3 723 302	0	20 740 124
OUBÉKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	148 143 050	66 024 251	5 326 035	30 331 371	46 461 393

* Retenu par les Parties à titre de coopération bilatérale

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1994
AU 10 MAI 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	COOPÉRATION BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 633 990	2 567 190	66 800	0	0
AUTRICHE	1 308 273	1 308 273	0	0	0
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	1 849 026	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	226 767	226 767	0	0	0
CANADA	5 424 973	4 990 403	434 570	0	0
CHYPRE	34 887	34 887	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 633	732 633	0	0	0
DANEMARK	1 133 837	1 133 837	0	0	0
FINLANDE	994 288	994 288	0	0	0
FRANCE	10 466 186	0	254 774	10 211 412	0
ALLEMAGNE	15 577 174	9 047 864	1 336 918	5 192 392	0
GRÈCE	610 528	610 528	0	0	0
HONGRIE	313 986	313 986	0	0	0
ISLANDE	52 331	52 331	0	0	0
IRLANDE	313 986	313 986	0	0	0
ISRAËL	401 204	401 204	0	0	0
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	21 717 336	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	17 444	17 444	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	104 662	104 662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17 444	17 444	0	0	0
PAYS-BAS	2 616 547	2 616 547	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	418 647	418 647	0	0	0
NORVÈGE	959 400	959 400	0	0	0
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	348 873	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
SINGAPOUR	209 324	169 324	40 000	0	0
SLOVAQUIE	226 767	114 667	0	0	112 100
AFRIQUE DU SUD	715 189	685 189	30 000	0	0
ESPAGNE	3 453 841	3 453 841	0	0	0
SUÈDE	1 936 244	1 936 244	0	0	0
SUISSE	1 936 244	1 936 244	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME-UNI	8 756 709	0	0	8 756 709	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	35 205 667	2 711 000	0	0
OUZBEKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	148 369 289	94 295 647	4 874 062	24 160 513	25 039 067

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1993
AU 10 MAI 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	COOPÉRATION BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 011 867	2 007 550	4 317	0	0
AUTRICHE	999 272	999 272	0	0	0
BÉLARUS	639 534	0	0	0	639 534
BELGIQUE	1 412 304	1 412 304	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	173 207	173 207	0	0	0
CANADA	4 143 646	3 310 313	833 333	0	0
CHYPRE	26 647	26 647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	559 592	559 592	0	0	0
DANEMARK	866 035	866 035	0	0	0
FINLANDE	759 446	759 446	0	0	0
FRANCE	7 994 173	0	0	7 994 173	0
ALLEMAGNE	11 897 994	11 897 994	0	0	0
GRÈCE	466 327	466 327	0	0	0
HONGRIE	239 825	239 825	0	0	0
ISLANDE	39 971	39 971	0	0	0
IRLANDE	239 825	239 825	0	0	0
ISRAËL	306 443	306 443	0	0	0
ITALIE	5 715 834	1 744 241	0	0	3 971 593
JAPON	16 587 909	16 587 909	0	0	0
KOWEÏT	286 549	0	0	0	286 549
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	13 324	13 324	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	79 942	79 942	0	0	0
MALTE	13 324	13 324	0	0	0
MONACO	7 483	7 483	0	0	0
PAYS-BAS	1 998 543	1 998 543	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	319 767	319 767	0	0	0
NORVÈGE	732 799	732 799	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	626 210	0	0	0	626 210
PORTUGAL	266 472	266 472	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 940 150	0	0	0	8 940 150
SINGAPOUR	159 883	127 907	31 976	0	0
SLOVAQUIE	173 207	173 207	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	546 268	546 268	0	0	0
ESPAGNE	2 638 077	2 638 077	0	0	0
SUÈDE	1 478 922	1 478 922	0	0	0
SUISSE	1 545 540	1 545 540	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	2 491 517	785 600	0	0	1 705 917
ÉMIRATS ARABES UNIS	279 796	279 796	0	0	0
ROYAUME-UNI	6 668 458	6 668 458	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	28 334 903	26 921 793	1 413 110	0	0
OUBÉKISTAN	216 390	0	0	0	216 390
TOTAL	112 897 375	86 234 123	2 282 736	7 994 173	16 386 343

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1992
AU 10 MAI 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	COOPÉRATION BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	1 326 980	1 287 586	39 394	0	0
AUTRICHE	625 456	625 456	0	0	0
BÉLARUS	278 919	0	0	0	278 919
BELGIQUE	988 896	988 896	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	126 782	126 782	0	0	0
CANADA	2 611 699	2 611 699	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	425 986	425 986	0	0	0
DANEMARK	583 195	583 195	0	0	0
FINLANDE	431 057	431 057	0	0	0
FRANCE	5 282 564	1 998 650	0	3 283 914	0
ALLEMAGNE	7 911 167	7 892 789	18 378	0	0
GRÈCE	338 084	338 084	0	0	0
HONGRIE	177 494	177 494	0	0	0
ISLANDE	25 356	25 356	0	0	0
IRLANDE	152 138	152 138	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	3 372 389	3 372 389	0	0	0
JAPON	9 618 492	9 618 492	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	8 452	8 452	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	50 713	50 713	0	0	0
MALTE	8 452	8 452	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1 394 597	1 394 597	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	202 850	202 850	0	0	0
NORVÈGE	464 866	464 866	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473 318	473 318	0	0	0
PORTUGAL	152 138	152 138	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 443 650	0	0	0	8 443 650
SINGAPOUR	92 973	92 973	0	0	0
SLOVAQUIE	131 853	131 853	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	380 345	380 345	0	0	0
ESPAGNE	1 648 160	1 648 160	0	0	0
SUÈDE	1 022 704	1 022 704	0	0	0
SUISSE	912 827	912 827	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	1 056 513	0	0	0	1 056 513
ÉMIRATS ARABES UNIS	160 590	160 590	0	0	0
ROYAUME-UNI	4 107 721	4 107 721	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	18 333 333	16 664 333	1 669 000	0	0
OUBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	73 322 709	58 532 941	1 726 772	3 283 914	9 779 082

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1991
AU 10 MAI 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	COOPÉRATION BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	985 407	985 407	0	0	0
AUTRICHE	464 459	464 459	0	0	0
BÉLARUS	207 124	0	0	0	207 124
BELGIQUE	734 348	734 348	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	0	0	0	0	0
CANADA	1 939 432	1 939 432	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0	0	0	0	0
DANEMARK	433 077	433 077	0	0	0
FINLANDE	320 100	320 100	0	0	0
FRANCE	3 922 799	3 922 799	0	0	0
ALLEMAGNE	5 874 784	5 874 784	0	0	0
GRÈCE	251 059	251 059	0	0	0
HONGRIE	131 806	131 806	0	0	0
ISLANDE	18 829	18 829	0	0	0
IRLANDE	112 977	112 977	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	2 504 315	2 504 315	0	0	0
JAPON	7 142 633	7 142 633	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	6 276	6 276	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	37 659	37 659	0	0	0
MALTE	6 276	6 276	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1 035 619	1 035 619	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	150 635	150 635	0	0	0
NORVÈGE	345 206	345 206	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	0	0	0	0	0
PORTUGAL	112 977	112 977	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	6 270 202	0	0	0	6 270 202
SINGAPOUR	69 041	69 041	0	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	282 442	282 442	0	0	0
ESPAGNE	1 223 913	1 223 913	0	0	0
SUÈDE	759 454	759 454	0	0	0
SUISSE	677 860	677 860	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	784 560	0	0	0	784 560
ÉMIRATS ARABES UNIS	119 253	119 253	0	0	0
ROYAUME-UNI	3 050 369	3 050 369	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	13 333 333	12 853 333	480 000	0	0
OUZBEKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	53 308 224	45 566 338	480 000	0	7 261 886

ANNEXE II

Propositions de projets approuvées pour financement à titre de coopération bilatérale

Pays	Titre du projet	Année de contributions (1)	Tonnes ODP	Pays contributeur	Fonds approuvés (\$US)
MOUSSES					
* Liban	Préparation de projets/Assistance technique	1995		France	20 000
HALONS					
* Brésil	Recyclage des halons et gestion des stocks	1995	112,0	Canada	499 360
* Venezuela	Recyclage des halons et gestion des stocks - Phase II	1995	45,0	Canada	352 220
RÉFRIGÉRATION					
Argentine	Fourniture d'assistance technique et formation à la conception sécuritaire d'appareils de réfrigération domestiques et commerciaux à base d'hydrocarbures	1995		Suisse	242 600
* Chili	Démonstration de climatisation d'automobile (MAC) et transport réfrigéré (RT)	1995	10,0	États-Unis	140 000
* Chine	Réparation et entretien de climatiseurs d'automobile (MAC)	1995	11,4	États-Unis	385 000
* Costa Rica	Climatisation d'automobile (MAC) et transport réfrigéré (RT)	1995	10,0	États-Unis	130 000
* Guatemala	Réfrigération: Climatisation d'automobile (MAC) et transport réfrigéré (RT)	1995	10,0	États-Unis	120 000
Maroc	Préparation d'un projet visant l'établissement d'un réseau de recyclage des CFC-11, CFC-12 et HCFC-22	1996		France	20 000
* Région: LAC	Préparation de projet	1995		États-Unis	50 000
Sénégal	Préparation de projets dans l'industrie hôtelière, l'industrie des pêches et le recyclage	1996		France	10 000
TOTAL:			198,4		1 969 180

(*) Approuvés à l'avance par le Comité exécutif entre les 18e et 19e réunion.

(1) Année d'imputation de la contribution bilatérale.

ANNEXE III

PROGRAMME DE TRAVAIL / AMENDEMENT

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
AÉROSOLS					
Mondial	Production de film vidéo sectoriel pour le secteur des aérosols	UNEP	70 000	9 100	79 100
FUMIGATION					
Mondial	Production d'un film vidéo sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle	UNEP	70 000	9 100	79 100
Mondial	Élaboration d'une brochure technique sur le bromure de méthyle	UNEP	25 000	3 250	28 250
HALON					
Mondial	Service de réponses aux questions, collecte et diffusion d'information sur la gestion des stocks de halons	UNEP	29 000	3 770	32 770
RÉFRIGÉRATION					
Mondial	Modules de formation pour les stages de formation nationale sur les bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération	UNEP	40 000	5 200	45 200
Mondial	Lignes directrices sur l'établissement de systèmes de R&R et législation connexe pour les pays à faible volume de consommation d'ODS	UNEP	55 000	7 150	62 150
Mondial	Préparation, à l'intention de l'industrie hôtelière dans les PFV, d'éléments indicatifs sur les moyens d'éviter, de remplacer ou d'éliminer les ODS	UNEP	50 000	6 500	56 500
DIVERS					
Bahamas	* Renforcement des institutions pour l'élimination des ODS dans le cadre du Protocole de Montréal	UNEP	50 000	6 500	56 500
Gambie	* Formation d'agents des douanes	UNEP	9 500	1 235	10 735
Gambie	* Renforcement des institutions	UNEP	42 200	5 486	47 686
Ghana	Prolongation du projet de renforcement institutionnel	UNDP	23 200	3 016	26 216
Liban	* Création d'un centre de l'ozone	UNEP	179 000	23 270	202 270
Mexique	Prolongation de projet de renforcement institutionnel	UNDP	47 500	6 175	53 675
Maroc	* Création d'un centre de l'ozone	UNEP	179 000	23 270	202 270
Papouasie-Nouvelle-Guinée	* Création d'un centre de l'ozone	UNEP	45 800	5 954	51 754
Uruguay	Prolongation de projet de renforcement institutionnel	UNDP	29 000	3 770	32 770
Venezuela	Prolongation de projet de renforcement institutionnel	UNDP	54 900	7 137	62 037
Région: AFR	Atelier régional sur la surveillance et la régulation de la consommation d'ODS dans les pays africains d'expression anglaise	UNEP	85 000	11 050	96 050
Région: AFR	Réseau africain	UNEP	299 400	38 922	338 322
Région: ASP	Réseau de l'Asie de l'Ouest	UNEP	169 200	21 996	191 196
Région: ASP	Atelier régional sur la surveillance et la régulation de la consommation d'ODS en Asie de l'Ouest	UNEP	80 000	10 400	90 400
Région: ASP	Réseautage et formation	UNEP	40 000	5 200	45 200
Région: LAC	Atelier régional sur la surveillance et la régulation de la consommation d'ODS en Amérique latine et dans les Caraïbes	UNEP	105 000	13 650	118 650
Région: LAC	Réseautage et formation dans le réseau de la région latino-américaine (incluant les pays des Caraïbes d'expression anglaise)	UNEP	299 000	38 870	337 870

(*) Activités incluses dans les programmes de pays respectifs approuvés à la 19e réunion.

PROGRAMME DE TRAVAIL / AMENDEMENT

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
Mondial	Établissement d'un inventaire et d'une évaluation des technologies et d'un savoir-faire écologiquement sains et économiquement viables, susceptibles de favoriser l'élimination des ODS	UNEP	50 000	6 500	56 500
Mondial	Activités de familiarisation aux conférences et aux ateliers	UNEP	24 000	3 120	27 120
Mondial	Fourniture de services directs de réponses aux questions	UNEP	48 000	6 240	54 240
Mondial	Modules de formation sur la gestion de l'élimination des ODS dans les PME	UNEP	40 000	5 200	45 200
Mondial	Appui aux activités nationales	UNEP	30 000	3 900	33 900
Mondial	Déplacements	UNEP	75 000	9 750	84 750
Mondial	Réunions de groupes ad hoc	UNEP	50 000	6 500	56 500
Mondial	Diffusion d'information	UNEP	270 000	35 100	305 100
Mondial	Publication de renseignements sur le Programme ActionOzone et autres informations sur la page d'accueil du site de l'OAIC-DV sur le World Wide Web pour une période d'essai d'un an	UNEP	14 500	1 885	16 385
Mondial	Entretien des bases de données sur les coordonnées des experts et listes de lecteurs pour les publications du Programme ActionOzone	UNEP	30 000	3 900	33 900
Mondial	Modules de formation sur l'établissement de politiques et l'élaboration de législation	UNEP	60 000	7 800	67 800
Mondial	Publication de bulletins d'ActionOzone et de suppléments spéciaux	UNEP	245 000	31 850	276 850
Mondial	Collecte de données sectorielles auprès de sources mondiales	UNEP	104 500	13 585	118 085
Mondial	Mise à jour de la version de la disquette OAIC	UNEP	28 000	3 640	31 640
Mondial	Production de manuel sur les options technologiques, notamment pour les PME	UNEP	25 000	3 250	28 250
Mondial	Préparation de notes d'information et d'études de cas	UNEP	46 000	5 980	51 980
Mondial	Formulation de programmes de pays pour cinq pays	UNEP	152 000	19 760	171 760
TOTAL:			3 368 700	437 931	3 806 631

(*) Activités incluses dans les programmes de pays respectifs approuvés à la 19e réunion.

ANNEXE IV

Liste des nouveaux projets approuvés comme étant admissibles au financement

(A) PROJET D'INVESTISSEMENT

Pays	Titre du projet	Tonnes ODP	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
				Projet	Appui	Total	
AÉROSOLS							
Hydrocarbures							
Kenya	Élimination de CFC à Aesthetics Ltd.	107,0	ONUDI	55 000	7 150	62 150	0,51
Kenya	Élimination de CFC à Mirage Industries Ltd.	51,0	ONUDI	47 250	6 143	53 393	0,93
Liban	Projet d'investissement pour l'élimination des CFC à Zeeni's Trading Agency	212,0	ONUDI	361 900	47 047	408 947	1,71
Liban	Projet d'investissement pour l'élimination des CFC à Cosmaline Industries s.a.a.l.	87,7	ONUDI	212 500	27 625	240 125	2,42
Tunisie	Élimination de CFC aux Laboratoires Jasminal	86,0	ONUDI	210 000	27 300	237 300	2,44
Syrie	Élimination de CFC à Gaston Banna et fils	104,0	ONUDI	299 500	38 935	338 435	2,88
Tunisie	Élimination de CFC à Satem Parfums et Produits Cosmétiques	29,0	ONUDI	119 500	15 535	135 035	4,12
Malaisie	Projet parapluie visant à éliminer les ODS dans les petites et moyennes entreprises dans le secteur des aérosols	250,0	PNUD	1 486 660	193 266	1 679 926	5,95
MOUSSES							
Polyuréthane souple							
Cote D'Ivoire	Élimination de CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane flexible F.I.M.A.	53,1	ONUDI	85 087	11 061	96 148	1,80
Malaisie	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Nite Beauty Industries	10,0	PNUD	36 875	4 794	41 669	3,69
Soudan	Élimination du CFC-11 des mousses de polyuréthane flexibles à l'usine Patra Foam Co.	16,0	ONUDI	72 227	9 390	81 617	4,52
Syrie	Élimination de CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane souple, à Dakkak Co.	17,0	ONUDI	96 553	12 552	109 105	5,68
Général							
Malaisie	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Far East Foam Industries	41,0	PNUD	209 000	27 170	236 170	5,10
Peau intégrée							
Tunisie	Élimination de CFC-11 à Meublalex	28,0	ONUDI	105 000	13 650	118 650	3,39
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en PUF moulée, durcie à froid à Autofit P., Ltd.	20,0	PNUD	103 125	13 406	116 531	5,16
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en PUF moulée, durcie à froid et à peau intégrée à Kaygee Foams P., Ltd.	33,0	PNUD	217 250	28 243	245 493	6,59
Indonésie	Projet d'investissement aux fins d'élimination des ODS à PT Naviri Kencana Perdana	47,8	ONUDI	377 382	49 060	426 442	7,90
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en PUF moulée, durcie à froid et à peau intégrée à Preto Foams	11,5	PNUD	167 100	21 723	188 823	14,59
Brésil	Projet parapluie couvrant 6 entreprises pour la reconversion à des technologies sans CFC dans la fabrication PUF rigide à peau intégrée et flexible moulée (Rorispuma, Indek, Flexfom, Walrod, Rigiline, Magalhaes)	51,8	PNUD	746 000	96 980	842 980	15,05
Polyuréthane rigide							
Mexique	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de portes et de panneaux isolants à Multypanel	306,0	PNUD	428 000	55 640	483 640	1,40
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de récipients isolants en mousse de polyuréthane rigide à Bharat Plastic Products	25,0	PNUD	96 000	12 480	108 480	3,84
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en mousse de polyuréthane rigide à Inalsa Ltd.	28,9	PNUD	123 000	15 990	138 990	4,26
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de récipients isolants en mousse de polyuréthane rigide à Mahavir Enterprises	19,4	PNUD	94 500	12 285	106 785	4,87
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en mousse de polyuréthane rigide à Omkar PUF Insulation	10,6	PNUD	59 000	7 670	66 670	5,56
Malaisie	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de panneaux en polyuréthane pour l'isolation des chambres froides et les conteneurs de camions à Kejuruteraan Transfreeze Sdn Bhd	11,4	Banque mondiale	71 500	9 295	80 795	6,27

(A) PROJET D'INVESTISSEMENT

Pays	Titre du projet	Tonnes ODP	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
				Projet	Appui	Total	
Malaisie	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de panneaux en polyuréthane pour réfrigérateurs à Penang Trading Co.	10,5	Banque mondiale	71 500	9 295	80 795	6,81
Thaïlande	Élimination de l'utilisation de CFC dans la production de PUF rigide pour des récipients isothermiques à Raengwa Standard Industry Co. Ltd.	25,0	PNUD	181 500	23 595	205 095	7,26
Multi-secteurs							
Chili	Programme de mise en oeuvre du Protocole de Montréal Phase II	400,0	Banque mondiale	1 000 000	130 000	1 130 000	2,50
RÉFRIGÉRATION Commerciale							
Philippines	Projet parapluie couvrant 3 entreprises, visant le remplacement du CFC-11 comme agent de soufflage par du HCFC-141b et du CFC-12 et du R-502 comme frigorigène par du HFC-134a et du HFC-404a (Gomeco, Chee Puck, Welt Built, Low Temp Corp. et Allied Metals)	28,0	PNUD	156 475	20 342	176 817	5,59
Bésil	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à Reubli s.a.	89,9	Banque mondiale	901 270	117 165	1 018 435	10,02
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Rockwell Devices P., Ltd.	18,0	Banque mondiale	181 004	23 531	204 535	10,60
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Rabi-Run Refrigeration P., Ltd.	14,0	Banque mondiale	142 622	18 541	161 163	10,83
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Sethia Appliances P., Ltd.	16,0	Banque mondiale	173 384	22 540	195 924	11,38
Turquie	Assistance technique aux fins de l'élimination des ODS dans la production de congélateurs, refroidisseurs, glacières et sorbetières à UGUR Makinalari Sanayi ve Ticaret, A.S.	64,6	Banque mondiale	1 116 455	145 139	1 261 594	11,73
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Seepra Refrigeration P., Ltd.	15,0	Banque mondiale	171 910	22 348	194 258	12,12
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Shakti Fabricators	13,5	Banque mondiale	159 230	20 700	179 930	12,43
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Chandra Frig Co. P., Ltd.	9,9	Banque mondiale	130 984	17 028	148 012	13,98
Venezuela	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'armoires réfrigérantes pour bouteilles, de congélateurs et de refroidisseurs d'eau chez Tecoven, C.A.	13,2	PNUD	190 000	24 700	214 700	14,44
Venezuela	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication d'armoires réfrigérantes pour bouteilles, de congélateurs et de refroidisseurs d'eau chez Hielomatic, C.A.	11,1	PNUD	162 375	21 109	183 484	14,60
Pérou	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de congélateurs coffres à Master Service, S.A.	9,4	PNUD	140 000	18 200	158 200	14,83
Venezuela	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de vitrines réfrigérées et d'armoires réfrigérantes pour bouteilles chez Neve Industrial, C.A.	7,5	PNUD	112 100	14 573	126 673	14,87
Pérou	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de congélateurs coffres à Col-Frio	11,7	PNUD	175 000	22 750	197 750	14,96
Pérou	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de congélateurs coffres à Compañía Peruana de Máquinas para Coser S.A. (Copemaco)	12,9	PNUD	193 834	25 198	219 032	15,03
Colombie	Élimination des CFC-11 and 12 dans la fabrication de matériel de réfrigération à usage commercial par la société Refrigeracion Supernordico Ltda.	10,8	PNUD	162 500	21 125	183 625	15,09
Pérou	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de congélateurs coffres et de réfrigérateurs à Fometal	7,8	PNUD	118 000	15 340	133 340	15,13
Roumanie	Reconversion de l'équipement de réfrigération commerciale en vue d'éliminer les CFC-12, HCFC-502 et CFC-11 à Technofrig S.A.	20,0	ONUDI	297 768	38 710	336 478	15,20
Argentine	Élimination de l'emploi de CFC dans la fabrication de présentoirs et de chambres de congélation à Disthel	10,0	PNUD	196 000	25 480	221 480	15,21
Domestique							
Chine	Reconversion des installations de fabrication pour remplacer le CFC-11 par du cyclopentane comme agent de gonflage à Huayi	170,0	Banque mondiale	972 490	126 424	1 098 914	8,88
Pakistan	Reconversion de la fabrication de réfrigérateurs pour remplacer le CFC-11 par du cyclopentane comme agent de soufflage et le CFC-12 par du R-134a comme frigorigène à Domestic Appliances Ltd.	17,1	Banque mondiale	257 650	33 495	291 145	9,00

(A) PROJET D'INVESTISSEMENT

Pays	Titre du projet	Tonnes ODP	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
				Projet	Appui	Total	
Philippines	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Philacor, Conception, Sanyo et Trans-Union Corp.	80,0	Banque mondiale	952 000	123 760	1 075 760	11,90
Argentine	Élimination des CFC dans les usines de réfrigérateurs domestiques de Frimetal, Rosario	89,7	Banque mondiale	1 855 000	241 150	2 096 150	13,44
Soudan	Élimination des ODS à 3 petites usines de réfrigérateurs domestiques au Soudan (Coldair Refrigerator Factory, Modern refrigerator & Metal Furniture Co., Sheet Metal Industries Co. Refrigerator Factory)	7,3	ONUDI	100 000	13 000	113 000	13,74
SOLVANTS							
Mélangés							
Philippines	Élimination de l'utilisation du CFC-113, du trichloroéthane 1-1-1- (TCA), du CFC-11 et du CFC-112 dans de multiples entreprises qui produisent des formules spéciales pour divers marchés industriels	53,6	PNUD	642 800	83 564	726 364	11,99
Inde	Reconversion des procédés de nettoyage électronique pour remplacer les solvants à base d'ODS par des technologies de nettoyage semi-aqueux et de soudure sans nettoyage à l'IT, Bangalore	7,0	ONUDI	107 954	14 034	121 988	15,48
TOTAL:		2900,6		16 901 714	2 197 223	19 098 937	

(B) PAYS À FAIBLE TAUX DE CONSOMMATION D'ODS

Pays	Titre du projet	Tonnes ODP	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
				Projet	Appui	Total	
MOUSSES							
Polyuréthane souple							
République centrafricaine	Poursuite de la reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousses de polyuréthane souple à Vita-Centrafrrique	1,7	PNUD	62 000	8 060	70 060	36,50
RÉFRIGÉRATION							
Domestique							
Uruguay	Achèvement de l'élimination de CFC dans la fabrication réfrigérateurs domestique - adoption du HCFC-141b comme agent de soufflage et du HFC-134a comme frigorigène chez Nevol S.A.	4,6	Banque mondiale	141 512	18 397	159 909	30,60
TOTAL:		6,3		203 512	26 457	229 969	

(C) MAC ET COMPRESSEUR

Pays	Titre du projet	Tonnes ODP	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
				Projet	Appui	Total	
RÉFRIGÉRATION							
Compresseur							
Chine	Élimination d'ODS à X'ian Yuan Dong Compressor Co., Xi'ian		ONUDI	1 599 000	207 870	1 806 870	
	TOTAL:			1 599 000	207 870	1 806 870	

(D) RECYCLAGE DE CFC ET STOCKS DE HALONS

Pays	Titre du projet	Tonnes ODP	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
				Projet	Appui	Total	
RÉFRIGÉRATION							
Malawi	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	7,2	PNUD	106 320	13 822	120 142	
Pérou	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et recyclage de frigorigènes	28,6	PNUD	342 695	44 550	387 245	
Ouganda	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	3,6	PNUD	56 000	7 280	63 280	
Zambie	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	7,2	PNUD	106 320	13 822	120 142	
	TOTAL:	46,6		611 335	79 474	690 809	

Sommaire des nouveaux projets recommandés à l'approbation

Sector	Tonnes ODP	Fonds approuvés (\$US)		
		Projet	Appui	Total
(A) PROJET D'INVESTISSEMENT				
Aérosol	926,7	2 792 310	363 000	3 155 310
Mousses	765,9	3 340 599	434 278	3 774 877
Multi-secteurs	400,0	1 000 000	130 000	1 130 000
Réfrigération	747,4	9 018 051	1 172 347	10 190 398
Solvants	60,6	750 754	97 598	848 352
TOTAL:	2900,6	16 901 714	2 197 223	19 098 937
(B) PAYS À FAIBLE TAUX DE CONSOMMATION D'ODS				
Mousses	1,7	62 000	8 060	70 060
Réfrigération	4,6	141 512	18 397	159 909
TOTAL:	6,3	203 512	26 457	229 969
(C) MAC ET COMPRESSEUR				
Réfrigération		1 599 000	207 870	1 806 870
TOTAL:		1 599 000	207 870	1 806 870
(D) RECYCLAGE DE CFC ET STOCKS DE HALONS				
Réfrigération	46,6	611 335	79 474	690 809
TOTAL:	46,6	611 335	79 474	690 809
TOTAL GÉNÉRAL:	2 953,5	19 315 561	2 511 023	21 826 584

Ventilation par agence d'exécution

Banque mondiale	1024,2	8 298 511	1 078 806	9 377 317
PNUD	1056,4	6 870 429	893 156	7 763 585
ONUDI	872,9	4 146 621	539 061	4 685 682

ANNEXE V

I. PRÉSENTATION RÉVISÉE DE LA BASE DE DONNÉES POUR LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET DES RAPPORTS FINANCIERS

Modalités

1. Les agences d'exécution soumettront leurs tableaux de données pour les rapports périodiques et les rapports financiers selon la présentation du chiffrier utilisé par le Secrétariat du Fonds (il s'agit actuellement d'Excel 5.0 de Microsoft), sur disquette ou selon les indications du Secrétariat. La base de données du Secrétariat du Fonds (Access 2.0 de Microsoft) peut être utilisée si les formats de base de données sont interchangeables avec ceux du chiffrier.
2. Deux rapports seront présentés chaque année, pour les périodes de compte-rendu se terminant le 30 juin et le 31 décembre. La disquette devra parvenir aux bureaux du Secrétariat le 1^{er} septembre pour le rapport du 30 juin et le 15 mars de l'année suivante pour le rapport du 31 décembre, sauf avis contraire émanant du Secrétariat.
3. Aux fins de la présentation, toutes les données de projets devront être groupées par état d'avancement, c'est-à-dire qu'il faudra inclure dans la base de données les projets terminés, en cours, transférés ou fermés. À l'intérieur de ces groupes, les données seront présentées par ordre alphanumérique selon l'agence, le pays, le secteur, le numéro de réunion, le type, le numéro d'inventaire et la région. Les agences devront indiquer les totaux dans chaque colonne le cas échéant.
4. Toutes les dispositions de la décision 17/22 qui n'ont pas été spécifiquement révisées restent en vigueur: par exemple, les totaux continueront à être présentés à la fin des tableaux, comme le demande la décision 17/22. Comme l'appui administratif est inclus dans les totaux, il n'est plus nécessaire de l'indiquer pour chacun des projets. Les coûts de l'appui administratif continueront à être présentés dans le tableau sommaire annuel.
5. Il convient de noter que les rapports périodiques et les rapports financiers ne remplacent pas les rapports financiers annuels vérifiés qui, conformément aux accords conclus entre les agences d'exécution et le Comité exécutif, doivent être établis en conformité des règlements financiers des agences et soumis au Trésorier. Par contre, les informations communiquées selon la présentation uniforme des rapports périodiques et des rapports financiers devront être compatibles avec les rapports financiers annuels vérifiés présentés au Comité exécutif par l'intermédiaire du Trésorier, notamment en ce que concerne les dépenses totales (décaissements et engagements) et les approbations.

Révision de la présentation

6. La présente section porte sur les renseignements supplémentaires qui devront être inclus dans la base de données du rapport périodique et sur les révisions qu'il est proposé d'apporter à la présentation approuvée dans la décision 17/22. Toutes les définitions pertinentes de la décision 17/22 restent valides.

Révision requise

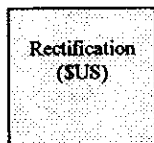
7. La première information supplémentaire requise découle de la décision 18/16.



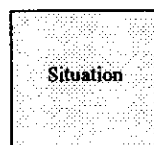
8. Date à laquelle le matériel a été acheté en vue de la réalisation du projet d'investissement, ou date de toute dépense en vue de la mise en oeuvre du projet non lié aux investissements.

Additifs suggérés

9. Il est proposé d'ajouter l'information suivante:



10. Rectification du niveau initial du financement approuvé. Pour les projets dont les budgets doivent être redressés, un montant sera indiqué dans la colonne «Soldes». Dans certains cas, les agences peuvent indiquer autrement qu'une rectification est nécessaire. Lorsque le Comité exécutif aura approuvé un changement dans le budget d'un projet approuvé, le montant rectifié sera indiqué dans la colonne «Rectification».



11. La situation d'un projet sera décrite par l'un des quatre termes suivants: ONG pour un projet en cours (ongoing); COM pour un projet terminé (completed); CLO pour un projet fermé (closed) et TRF pour un projet transféré à une autre agence d'exécution.

Sous-secteur

12. Le code à trois lettres qui désigne les secteurs sera remplacé par un code à une lettre (ex: le code de la réfrigération passera de REF à R) et un code sera ajouté pour désigner les sous-secteurs (ex: DOM désignera le sous-secteur de la réfrigération domestique). Le Comité exécutif pourra ainsi disposer des sommaires statistiques par sous-secteur qui lui sont nécessaires pour la supervision des plans stratégiques et l'établissement des seuils de coût-efficacité. Le Secrétariat du Fonds fournira aux agences d'exécution les deux codes, nouveau et ancien, pour insertion immédiate dans leurs bases de données.

Caractéristiques de la mise en oeuvre

Mise en oeuvre par agence/gouvernement	Compte axé sur la période ou l'objectif	Méthode de décaissement (I/R/D)
--	---	---------------------------------

13. Les agences peuvent mettre en oeuvre des projets de façon différente. Certains projets sont exécutés par les agences, d'autres par les gouvernements ou par les entreprises elles-mêmes. Certains projets sont approuvés pour une période d'un an ou de trois ans, et leur achèvement représente la fin d'une période de temps plutôt que la réalisation de l'objectif du projet. Ainsi, un taux de décaissement de 33% pour un projet de renforcement institutionnel d'une durée de trois ans peut signifier que les fonds ont été avancés pour un an. Un taux de décaissement de 33% pour un projet d'investissement exécuté par une agence peut signifier que l'objectif du projet est rempli à 33%. D'autre part, certaines agences peuvent déboursier des fonds au fur et à mesure de la réalisation d'un projet ou ne déboursier les fonds qu'une fois le projet exécuté. En raison de ces variations, il est difficile de déterminer l'importance des indicateurs d'efficacité tels que le pourcentage de fonds décaissé.

14. Pour comparer les résultats suivant les caractéristiques de financement et de mise en oeuvre, il convient d'ajouter trois colonnes à la présentation. La première colonne indiquera si le projet est mis en oeuvre par des agences d'exécution (A) ou par les gouvernements (N).

15. La deuxième colonne permet d'indiquer si le projet est exécuté dans le cadre d'un compte axé sur la durée (T) ou sur l'objectif (O).

16. La troisième colonne précisera la méthode de décaissement: durant la mise en oeuvre (I); rétroactif (R) (pour des projets approuvés après l'élimination des ODS); et pour des projets commencés après l'approbation du Comité exécutif (D).

Intérêts disponibles à rendre au Fonds
--

17. Il convient d'ajouter une colonne dans le tableau sommaire des données annuelles pour indiquer le montant des intérêts qui est reversé au Fonds pour être utilisé à la réunion du Comité exécutif à laquelle le rapport périodique est soumis.

Suggestions de révision

18. Il est recommandé d'apporter à la présentation les révisions ci-après qui ont été adoptées dans la décision 17/22.

- Toutes les dates seront indiquées sous forme numérique. Par exemple, mai 1995 sera enregistré comme étant «199505». L'inscription ne comportera aucun espace, virgule, tiret ou toute autre marque de ponctuation.
- Chaque élément du numéro de projet fera l'objet d'une colonne distincte.
- La définition ci-après de la date révisée de mise en oeuvre sera ajoutée à la décision 17/22: La date révisée de mise en oeuvre est la date à laquelle il est actuellement prévu que le projet d'investissement réalisera l'élimination ou, dans le cas de projets non liés à des investissements, que l'activité sera réalisée.
- Les engagements prévus de l'exercice courant devront être indiqués aussi bien pour les projets terminés que pour les projets en cours, ainsi que dans le tableau sommaire annuel.
- Le titre «Taux de décaissement» devra être remplacé par «Pourcentage de fonds décaissés».
- Remplacer le code des secteurs par un code à une lettre (A pour aérosols, F pour mousses (foams), etc.), suivi d'un code à trois lettres pour les sous-secteurs, afin de permettre la communication de données sur les affectations de ressources et les catégories d'élimination.
- Une colonne «Solde» remplacera la colonne «Économies/Déficits», le solde étant défini comme le résultat des fonds approuvés plus les rectifications, moins les fonds déboursés. Le solde devra être précisé pour les projets terminés, en cours, transférés ou fermés. Dans le cas des projets ayant une date de clôture des comptes, aucune information ne sera fournie, à moins qu'il ne soit nécessaire de faire une rectification finale durant la réunion où le rapport périodique est présenté.
- Comme il est décidé d'ajouter une colonne sur la situation, les projets terminés, en cours, fermés ou transférés seront tous inclus sur le même chiffrier. Les en-têtes ci-après sont donc changés et sont définis selon l'indication de la situation:
 - ODS éliminées dans le cas des projets terminés ou ODS à éliminer dans le cas des projets en cours;
 - Date de clôture des comptes dans le cas des projets terminés ou Date révisée de mise en oeuvre dans le cas des projets en cours;
 - Date de mise en oeuvre effective dans le cas des projets terminés ou Date proposée de mise en oeuvre dans le cas des projets en cours.
- La colonne Économies/déficits devra être supprimée du tableau sommaire annuel. Les colonnes seront remplacées selon la disposition présentée à la II^e Partie.

II. PRÉSENTATION RÉVISÉE DES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET DES RAPPORTS FINANCIERS

Données sur les projets

1. Les en-têtes de colonnes ci-après devront être présentées pour les projets fermés, terminés ou en cours:

<i>Situation</i>	<i>Mise en oeuvre par agence/gouvernement</i>	<i>Compte axé sur durée ou objectif</i>	<i>Méthode de décaissement (I/R/D)</i>	<i>Agence</i>	<i>Code de pays</i>	<i>Code de secteur</i>	<i>N° de réunion</i>	<i>Type</i>	<i>#Inv.</i>	<i>Code de région</i>	<i>ODS éliminées ou à éliminer</i>	<i>Titre du projet</i>
<i>Date d'approbation</i>	<i>Date fermeture compte (terminé) ou date révisée mise en oeuvre (en cours)</i>	<i>Date de mise en oeuvre (proposée ou effective)</i>	<i>Financ. approuvé (\$US)</i>	<i>Rectification (\$US)</i>	<i>Fonds décaissés (\$US)</i>	<i>% fonds décaissés</i>	<i>Date 1^{er} décaissement</i>	<i>Solde (\$US)</i>	<i>Engagements prévus pour exercice courant (\$US)</i>	<i>Remarques</i>		

Sommaire annuel

2. Les en-têtes de colonnes ci-après devront être présentées pour les sommaires annuels qui devront figurer dans les textes narratifs des rapports périodiques des agences d'exécution selon les caractéristiques de mise en oeuvre:

<i>Agence</i>	<i>Exercice</i>	<i>Nombre d'approbations</i>	<i>Nombre de projets terminés</i>	<i>ODS éliminées</i>	<i>Financement approuvé (\$US)</i>	<i>Rectification (\$US)</i>
<i>Fonds décaissés (\$US)</i>	<i>Proportion de fonds décaissés</i>	<i>Engagements prévus pour l'exercice courant (\$US)</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Intérêts reversés (\$US)</i>	<i>Appui administratif (\$US)</i>	

III. PRÉSENTATION DU TEXTE NARRATIF DES RAPPORTS PÉRIODIQUES DES AGENCES D'EXÉCUTION ET DU RAPPORT PÉRIODIQUE GLOBAL

<u>Section</u>	<u>Titre</u>
I	Projets approuvés et décaissements A. Sommaire annuel (paragraphe 2 de la II ^e Partie) B. Sommaire par type (CPG, DEM, INS, INV, etc.)
II	Projets terminés A. ODS éliminées depuis le dernier rapport B. Projets non liés aux investissements
III	Points saillants des projets mondiaux et régionaux A. Projets mondiaux B. Projets régionaux
IV	Indicateurs d'efficacité A. Objectifs d'efficacité dans le plan stratégique de l'agence B. Projets terminés cumulatifs C. Projets en cours cumulatifs
V	Situation relative aux accords/documents de projet et à la préparation de projets, par pays A. Accords/documents de projet à signer/appliquer/parachever et date de décaissement correspondante B. Préparation de projet par pays, montant approuvé et montant décaissé.
VI	Questions administratives (exploitation, politiques, finances, divers) A. Participation aux réunions B. Coopération interagences C. Rectifications D. Autres questions
Annexe I	Évolution de la situation dans les pays et points saillants sur les centres de renforcement des institutions
Annexe II	Base de données (note: les projets terminés, en cours, fermés et transférés feront partie d'une base de données unique).

IV. PRÉSENTATION DU TEXTE NARRATIF DES RAPPORTS PÉRIODIQUES DES AGENCES D'EXÉCUTION ET DU RAPPORT PÉRIODIQUE GLOBAL

[Note: La préparation de projets et les projets d'investissement ne font pas partie du portefeuille du PNUE et ne seront pas traités dans la partie narrative des rapports périodiques du PNUE. Ses activités de coordination, de réseautage et de formation régionale seront abordées dans la Section III.]

I. Projets approuvés et décaissements

- A. Sommaire annuel (paragraphe 2 de la II^e Partie)
- B. Sommaire par type (CPF, DEM, INS, INV, etc.)

1. Cette section comprendra une ou deux phrases concises et des tableaux indiquant les projets approuvés et les décaissements, ventilés par type de projet/activité et une liste des secteurs par pays pour lesquels l'élimination totale des ODS a été financée. Les données seront présentées selon les caractéristiques de mise en oeuvre.

II Projets terminés

- A. ODS éliminées depuis le dernier rapport
 - 1. Sommaire
 - 2. Montant approuvé, dépenses, tonnes ODP éliminées, décaissements supplémentaires prévus ou non. Les données seront présentées selon les méthodes de décaissement.
- B. Projets non liés aux investissements terminés depuis le dernier rapport, y compris le montant approuvé, les dépenses faites à ce jour, décaissements supplémentaires prévus ou non.
 - 1. Programmes de pays
 - 2. Assistance technique
 - 3. Formation
 - 4. Ateliers

2. Cette section comprendra quelques phrases concises résumant les activités terminées et des tableaux présentés pour chaque activité selon les indications.

III Faits saillants sur les projets mondiaux et régionaux

- A. Projets mondiaux
- B. Projets régionaux

3. Cette section comprendra un court texte narratif, d'environ 200 mots, sur les activités des projets mondiaux et régionaux.

IV Indicateurs d'efficacité

A. Objectifs d'efficacité dans les plans stratégiques des agences d'exécution

4. Chaque agence stipulera ses objectifs d'efficacité dans son plan stratégique annuel. Cette sous-section présentera les indicateurs et expliquera en quelques phrases comment les agences réalisent ces objectifs. Les données seront présentées selon les caractéristiques de mise en oeuvre.

B. Projets terminés cumulatifs

Secteur/Région	Nombre de projets	Fonds approuvés	Pourcentage de fonds décaissés	Nbre de mois de l'approbation au 1 ^{er} décaissement	Nbre de mois de l'approbation à la mise en oeuvre	Coût-efficacité
----------------	-------------------	-----------------	--------------------------------	---	---	-----------------

5. Cette sous-section contiendra des informations sommaires sur chaque secteur et région selon les indicateurs qui peuvent être tirés de la base de données. Elle permettra aux agences de présenter un sommaire de tous les projets qu'elles ont achevés depuis le début du Fonds multilatéral. Les données seront présentées selon les caractéristiques de mise en oeuvre.

C. Projets en cours cumulatifs

Secteur/Région	Nombre de projets	Fonds approuvés	Pourcentage de fonds décaissés	Nbre moyen de mois depuis l'approbation	Durée moyenne prévue jusqu'à l'achèvement
----------------	-------------------	-----------------	--------------------------------	---	---

6. Cette sous-section contiendra des informations sommaires sur chaque secteur et région selon les indicateurs qui peuvent être tirés de la base de données. Elle permettra aux agences de présenter un sommaire de tous les projets qu'elles sont en train de mettre en oeuvre. Les données seront présentées selon les caractéristiques de mise en oeuvre.

V Situation relative aux accords¹ et à la préparation de projets (le cas échéant), par pays

A. Accords/documents de projet à signer/appliquer/parachever et date de décaissement correspondante

B. Préparation de projet par pays, montant approuvé et montant décaissé.

7. Cette section pourrait commencer par quelques phrases décrivant les sujets traités, suivies d'un tableau sur les accords et d'un tableau sur la préparation de projets. La préparation de projets sera présentée par pays et par approbation, c'est-à-dire en indiquant si le Comité a approuvé des demandes séparées pour la préparation de projets dans les secteurs des aérosols, des mousses, etc., chaque demande devant être indiquée séparément sous le titre du pays.

¹ Pour certaines agences, les documents de projet constituent des accords.

- VI Questions administratives (exploitation, politiques, finances, divers)
- A. Participation aux réunions
 - B. Coopération inter-agences
 - C. Rectifications
 - D. Autres questions

8. L'agence indiquera les réunions auxquelles elle a assisté ainsi que toutes activités de coopération interagences (y compris les agences bilatérales) entreprises durant la période de compte rendu. Cette section permettra en outre d'apporter des rectificatifs aux approbations antérieures et d'aborder toutes autres questions que l'agence souhaiterait porter à l'attention du Comité exécutif.

Annexe I Évolution de la situation dans les pays et points saillants sur les centres de renforcement des institutions

9. Cette annexe sera ventilée par pays, et portera sur les pays avec lesquels les agences d'exécution collaborent. Le premier paragraphe (environ 200 mots) présentera les faits saillants des projets et des activités mis en oeuvre par l'agence.

10. Le deuxième paragraphe (environ 200 mots) portera sur les activités des centres de renforcement des institutions dont les fonds seront distribués par l'agence d'exécution responsable. Il traitera des buts, des objectifs et des activités financées par les affectations de fonds réservées par le Comité exécutif aux centres de renforcement des institutions. Le texte narratif devra aborder également toutes autres conditions précisées par le Comité dans sa décision concernant le renouvellement du projet de renforcement des institutions.

Annexe II Base de données (note: les projets terminés, en cours, fermés et transférés feront partie d'une base de données unique). Les données seront résumées conformément à la décision 17/22 et selon les caractéristiques de mise en oeuvre.

ANNEXE VI

DONNÉES PRÉLIMINAIRES SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

1. Liste des usines dans le pays

Nom	Emplacement	Liste des produits	Capacité nominale	Date de construction	Nom des propriétaires

2. Production réelle d'ODS à l'échelle nationale

Tonnes/année						
	CFC-11	CFC-12	CFC-113	Autres*	Halon 1211	Halon 1301
1993						
1994						
1995						
1996 (est.)						

* À préciser

3. Production réelle d'ODS par usine

Données relatives à une usine «X» (un tableau par usine**)

Tonnes/année						
	CFC-11	CFC-12	CFC-113	Autres*	Halon 1211	Halon 1301
1993						
1994						
1995						
1996 (est.)						

* À préciser

** S'il s'agit d'une usine de bouclage, prière de le spécifier.

3.1 Chiffre d'affaires de l'industrie en % du PNB
en % des industries chimiques

3.2 Quantités de CFC exportés (facultatif)

Tonnes/année						
	CFC-11	CFC-12	CFC-113	Autres*	Halon 1211	Halon 1301
1993						
1994						
1995						
1996(est.)						

* À préciser

4. Effectif total de l'industrie des CFC

- a) dans le secteur de la production (coût direct de la main d'oeuvre + coûts indirects + entretien)
- b) dans le secteur de l'emballage

4.1 Effectif total par usine de CFC (un tableau par usine)

Nombre d'employés à l'usine «...XY...»					
	Coût direct de la main d'oeuvre	Coûts indirects	Labos	Entretien	Emballage
1993					
1994					
1995					
1996 (est.)					

ANNEXE VII

FORMULAIRE POUR LE PLAN D'ÉLIMINATION SECTORIELLE

1. Stratégie d'élimination

a) Calendrier d'élimination

Nom de l'usine	Date de fermeture proposée	Nom et quantité de CFC

b) Proposition d'un plan d'action pour l'élimination concernant les emplacements

c) Stratégie et plan d'action concernant la main d'oeuvre

2. Stratégie pour la production de nouveaux produits de remplacement

Produits de remplacement ayant un potentiel nul d'appauvrissement de l'ozone: HFC (incluant HFC-134a), Hydrocarbures, etc. Technologie et calendrier (2000/2020)					
Emplacement de l'usine	Date de démarrage proposée	Nom et quantité des produits de remplacement	État de la technologie	État de l'usine*	Disponibilité de matières premières

* Nouvel équipement ou amélioration de l'usine existante.

Produits de remplacement provisoire (incluant HCFC-22, 123as, 141b, 142b, etc.) Technologie et calendrier (2000/2020)					
Emplacement de l'usine	Date de démarrage proposée	Nom et quantité des produits de remplacement	État de la technologie	État de l'usine*	Disponibilité de matières premières

* Nouvel équipement ou amélioration de l'usine existante.

3. Observations générales

ANNEXE VIII

CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE TECHNIQUE

Objet des évaluations sur le terrain

Bien que le processus d'évaluation ait pour but principal de fournir toutes les données nécessaires à l'examen des plans d'élimination sectorielle, de telles informations seront évidemment axées sur le plan et dépendront des décisions du Comité exécutif concernant les compensations du manque à gagner ainsi que du financement de la nouvelle capacité de production. On peut cependant concevoir que, si la préparation et l'analyse initiale peuvent être effectués à n'importe quel lieu par des moyens tels que les questionnaires, les rencontres avec des représentants du secteur de la production d'ODS, etc., l'obtention de certains renseignements nécessaires à l'achèvement de l'analyse nécessitera une évaluation sur le terrain. De façon générale, l'évaluation sur le terrain a trois buts principaux:

- 1) établir la capacité opérationnelle annuelle actuelle utilisée (vérifiée) et la capacité potentielle de chaque usine, ainsi que la capacité de production totale du pays;
- 2) déterminer l'historique de la production de chaque usine, ainsi que l'historique de la production globale du pays;
- 3) obtenir tous autres renseignements techniques/commerciaux sur le pays et le marché étayant le plan sectoriel, qui peuvent être recueillis facilement sur le terrain.

Fonctions et responsabilités de l'(des) équipe(s) d'évaluation sur le terrain

- Mode de fonctionnement - agir pays par pays, selon les demandes;
- Comptes rendus - au Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral, en tenant compte des apports et des conseils du Groupe d'experts;
- Composition - Au maximum trois membres ayant des domaines de spécialisation se chevauchant: technologie à base de fluor, procédé/projet/exploitation, estimation/économie; pourront s'y ajouter, s'il y a lieu, un représentant du Groupe d'experts et un expert local.

Questions devant être examinées par l'équipe d'évaluation sur le terrain

Capacité

- Évaluer l'aptitude de chaque endroit à produire des ODS dans des conditions durables, c'est-à-dire pendant une année entière, ainsi que les incidences sur l'environnement;

- Dans le cas des CFC, évaluer le potentiel de reconversion de chaque emplacement à la production de HCFC ou de HFC¹;
- Évaluer la disponibilité locale et nationale ainsi que le coût des chlorocarbures et des HF, c'est-à-dire la taille et l'emplacement des usines.

Historique de la production et rentabilité

- Établir l'historique de la production à partir des registres de production et de stockage de l'emplacement, ainsi que des registres de vente locales/nationales, incluant les importations/exportations;
- Recueillir des données sur les coûts/la rentabilité de l'emplacement, incluant le coût de la main d'oeuvre, les effectifs, le prix de vente des produits, les taxes et subventions éventuelles.

Autres renseignements pertinents

- Recueillir, à partir du plan national, des données sur l'offre et la demande d'ODS et des produits de remplacement, des HF et des chlorocarbures;
- Analyser les coûts du transport des matières premières et des produits;
- Évaluer l'évolution et la disponibilité des technologies nationales pour les produits de remplacement, ainsi que les coûts estimatifs de production et l'échelle de production éventuelle au cours des cinq prochaines années.

Analyse des données de terrain et achèvement de l'évaluation (par le Groupe d'experts, son sous-groupe ou des consultants)

Une telle analyse est fondée sur les renseignements fournis par l'équipe d'évaluation sur le terrain, afin de créer le cadre de l'examen des plans sectoriels. Certaines tâches peuvent être axées sur le plan, et il est possible que des renseignements techniques supplémentaires à ceux qui ont été recueillis lors de l'évaluation sur le terrain soient requis, mais les tâches les plus courantes sont les suivantes:

- Évaluer l'économie de la production d'ODS pour les emplacements principaux et/ou typiques, incluant les coûts de distribution/transport;
- Comparer les données de production à d'autres sources;
- Comparer les données de production aux résultats des «vérifications de capacité»;
- Évaluer les coûts de la reconversion, pour les emplacements appropriés, à la production de HCFC et de HFC, ainsi que l'économie de production correspondante et les capacités réalisables;

¹ Sous réserve d'analyse et de vérification supplémentaires, incluant s'il y a lieu des calculs de procédé détaillés. L'évaluation sur le terrain devrait recueillir des données pour de telles analyses et éliminer les emplacements qui sont destinés à l'expansion, la reconversion et/ou l'amélioration, sur la base de facteurs de terrain tels que: superficie limitée, accès restreint aux matières premières, etc.

- Estimer la demande en se fondant sur les programmes de pays et les projets en aval;
- Évaluer les données du plan sectoriel pour le degré de détails nécessaire à l'établissement des coûts;
- Évaluer la faisabilité technique des plans sectoriels, en tenant compte de tous les résultats de l'analyse;
- Établir le coût des plans sectoriels.

Coût et durée

Le coût et la durée d'une évaluation sur le terrain dépendent du pays, du nombre d'emplacements à visiter. Ces derniers incluront normalement les principaux centres de production, ainsi que les centres où sont conservées les données nationales, et éventuellement un ou plusieurs centres de recherche.

Une fois déterminé le nombre d'emplacements à visiter, il est désormais possible d'estimer la durée de l'évaluation sur le terrain. Étant donné la nécessité de pouvoir accéder aux personnes clés, il est concevable qu'une évaluation sur le terrain puisse comprendre plus d'une mission. La durée est convertie en coût en multipliant le nombre des membres de l'équipe par le coût en jour/homme.

Le coût de l'analyse des données et l'achèvement de l'évaluation dépendront également du plan, mais ils comprendront certainement un minimum de plusieurs semaines/hommes. Il convient de noter également que des renseignements sur l'économie des nouvelles usines et les projections des prix seront requis, et qu'il faudra les produire ou les acquérir, avec les coûts correspondants.



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/64/Corr.1
7 août 1996

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif du Fonds multilatéral
aux fins d'application
du Protocole de Montréal

Dix-neuvième réunion
Montréal, 8-10 mai 1996

Rectificatif

**RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
(ANNEXE IV)**

Il convient de modifier comme suit les montants approuvés pour le projet de réfrigération commerciale «Assistance technique aux fins de l'élimination des ODS dans la production de congélateurs, refroidisseurs, glacières et sorbetières à UGUR Makinalari Sanayi ve Ticaret, A.S.» en Turquie, à l'Annexe IV, page 2:

<u>Projet</u>	<u>Fonds approuvés (\$US)</u>	
	<u>Appui</u>	<u>Total</u>
1 166 455 \$	151 639 \$	1 318 094 \$

Ce changement modifie en conséquence les totaux des pages 3 et 7 ainsi que la ventilation par agence d'exécution, comme suit:

<u>Projet</u>	<u>Fonds approuvés (\$US)</u>	
	<u>Appui</u>	<u>Total</u>
16 951 714 \$	2 203 723 \$	19 155 437 \$

Sommaire des nouveaux projets recommandés à l'approbation, Annexe IV, page 7:

	<u>Fonds approuvés (\$US)</u>		<u>Total</u>
	<u>Projet</u>	<u>Appui</u>	
Réfrigération	9 068 051 \$	1 178 847 \$	10 246 898 \$
TOTAL	16 951 714 \$	2 203 723 \$	19 155 437 \$
TOTAL GÉNÉRAL	19 365 561 \$	2 517 523 \$	21 883 084 \$

Ventilation par agence d'exécution, Annexe IV, page 7:

	<u>Fonds approuvés (\$US)</u>		<u>Total</u>
	<u>Projet</u>	<u>Appui</u>	
BIRD	8 348 511 \$	1 085 306 \$	9 433 817 \$